

## Module : Introduction

## Page : Introduction

## 0.1

**Introduction**

Veillez présenter votre entreprise et en donner une description générale.

Fondé en 1817, BMO Groupe financier est un fournisseur de services financiers hautement diversifiés établi en Amérique du Nord. Fort d'un actif total de 477 milliards de dollars et d'un effectif de plus de 47 000 employés, BMO offre une vaste gamme de produits et de solutions dans les domaines des services bancaires de détail, de la gestion de patrimoine et des services de banque d'affaires à plus de 12 millions de clients. Nous servons plus de sept millions de clients partout au Canada, par l'intermédiaire de BMO Banque de Montréal, notre société canadienne de services bancaires de détail. Nous servons aussi nos clients par l'intermédiaire de nos divisions de gestion de patrimoine, notamment BMO Nesbitt Burns, BMO Ligne d'action, BMO Gestion bancaire privée internationale, BMO Gestion mondiale d'actifs et BMO Assurance. BMO Marchés des capitaux, notre division nord-américaine de services de banque d'affaires et de services aux sociétés, propose un éventail complet de produits et services financiers à nos clients nord-américains et internationaux. Aux États-Unis, BMO est au service de plus de deux millions de clients particuliers, de petites entreprises et de sociétés, par l'intermédiaire de BMO Harris Bank, une société de services financiers intégrés établie dans le Midwest américain. BMO Groupe financier compte trois groupes d'exploitation : Services bancaires Particuliers et entreprises, Gestion privée et BMO Marchés des capitaux.

Veillez prendre connaissance de la [Mise en garde concernant les déclarations prospectives](#), dans l'annexe intitulée « CDP - FLI Statement.pdf ».

## 0.2

**Année de déclaration**

Veillez indiquer les dates de début et de fin de l'année pour laquelle vous fournissez des données.

L'année de déclaration courante correspond à la plus récente période de 12 mois pour laquelle vous fournissez des données. Veillez entrer les dates de l'année de déclaration courante en premier.

Nous demandons des données relatives à plus d'une année pour certaines questions liées à la comptabilisation des émissions. Si vous répondez pour la première fois à une demande d'information du CDP ou n'avez pas déjà communiqué ces renseignements, veuillez fournir les données relatives aux trois années ayant précédé l'année de déclaration courante (sauf si on vous a offert l'option de remplir le questionnaire simplifié et que vous l'avez choisie). Si vous fournissez les données relatives à plusieurs années, veuillez préciser ici les dates de début et de fin de ces années. Procédez à rebours à partir de l'année de déclaration courante.

Veillez entrer les dates comme suit : jour(JJ)/mois(MM)/année(AAAA) (p. ex., 31/01/2001).

**Indiquez les périodes pour lesquelles  
vous communiquez des données.**

Du lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010 au lundi 31 octobre 2011

---

### 0.3

#### **Configuration de la liste des pays**

Veuillez sélectionner les pays pour lesquels vous comptez fournir des données. Cette sélection sera reproduite pour faciliter l'entrée de vos réponses.

<b>Sélectionnez les pays</b>
Australie
Barbade
Brésil
Canada
Chine
Émirats arabes unis
États-Unis d'Amérique
France
Inde
Irlande
Luxembourg
Mexique
Royaume-Uni
Singapour
Suisse

---

### 0.4

#### **Sélection de la monnaie**

Veillez indiquer la monnaie dans laquelle vous souhaitez soumettre votre réponse. Toutes les données financières indiquées dans la réponse devront être libellées dans cette monnaie.

\$ CA

---

0.5

**Veillez indiquer si vous souhaitez répondre à une version abrégée de la demande d'information.**

---

0.6

**Modules**

Dans le cadre de la demande d'information du CDP – Investisseurs, les entreprises de services d'électricité, les entreprises actives dans le domaine des services d'électricité ou possédant des actifs dans ce domaine, les constructeurs automobiles ou fabricants de pièces automobiles et les sociétés pétro-gazières doivent, outre le questionnaire principal, répondre à des questions supplémentaires.

Si vous appartenez à l'un de ces secteurs, selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard), les modules sectoriels correspondants seront considérés comme options par défaut dans votre demande d'information. Pour connaître votre catégorie dans la classification, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [respond@cdproject.net](mailto:respond@cdproject.net).

Si vous n'avez pas été invité à répondre à un module sectoriel auquel vous estimeriez pertinent que votre société réponde, veuillez choisir ci-dessous le module en question. Si vous souhaitez préalablement prendre connaissance des questions, veuillez consulter le site <https://www.cdproject.net/en-US/Programmes/Pages/More-questionnaires.aspx>.

---

**Pièces jointes**

[https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor CDP 2012/Shared Documents/Attachments/InvestorCDP2012/Introduction/CDP - FLI Statement.pdf](https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor%20CDP%202012/Shared%20Documents/Attachments/InvestorCDP2012/Introduction/CDP%20-%20FLI%20Statement.pdf)

**Module : Direction [investisseur]**

**Page : 1. Gouvernance**

---

**1.1**

**Quel est, dans votre entreprise, l'échelon le plus élevé assumant la responsabilité des questions relatives aux changements climatiques?**

Personne ou groupe de travail au sein du Conseil d'administration ou autre comité désigné par le Conseil d'administration

---

**1.1a**

**Veillez préciser le poste de la personne ou le nom du comité à qui cette responsabilité est confiée.**

Le Conseil de la durabilité, composé de dirigeants représentant chacun des secteurs de l'organisation (c.-à-d. Services bancaires de détail, Gestion de patrimoine et Marchés des capitaux) et des services d'entreprise, surveille l'exécution de notre stratégie environnementale, qui est principalement centrée sur les changements climatiques, et prodigue des conseils concernant sa mise en œuvre. Le président du Conseil de la durabilité, qui est membre du Comité directeur de la Banque (composé des subordonnés directs du chef de la direction), tient la haute direction informée de la progression et de l'orientation des travaux. Le Conseil de la durabilité se réunit chaque trimestre. Les émissions des immeubles que nous occupons représentent 90 % de notre empreinte carbone, et les déplacements pour affaires de nos employés expliquent le reste. Cet aspect direct des changements climatiques est celui sur lequel nous avons le plus de contrôle et il est géré par le groupe Durabilité environnementale, dirigé par un directeur général – Durabilité environnementale qui est chargé de mesurer et d'évaluer l'empreinte environnementale résultant de nos activités et de donner des conseils et des directives pour la gérer. Cette personne relève du premier vice-président – Affaires immobilières, Acquisitions et Stratégies d'approvisionnement. Les effets indirects (effets pouvant découler de nos activités commerciales) des changements climatiques sont gérés par le groupe responsable de la durabilité sociétale, dirigé par un directeur général – Durabilité sociétale, qui relève du premier vice-président et conseiller général délégué – Affaires générales et secrétaire général. Les deux groupes ont des représentants au sein du Conseil de la durabilité. Toutes les questions justifiant l'intervention d'une autorité supérieure sont soumises au Comité directeur. La décision éventuelle de porter une question à l'attention du Conseil d'administration est laissée à la discrétion du chef de la direction et est fonction de l'importance de la question.

---

**1.2**

**Avez-vous mis en œuvre des mesures incitatives liées à vos stratégies en matière de changements climatiques, par exemple des cibles à atteindre?**

Oui

---

**1.2a**

**Veillez remplir le tableau ci-dessous.**

Personnes pouvant bénéficier des mesures incitatives	Type de mesures incitatives	Indicateurs de performance visés par les mesures incitatives
Directeurs assumant des responsabilités en matière environnementale ou de développement durable	Récompense pécuniaire	Maintien de la carboneutralité à l'échelle de l'organisation, participation continue à l'objectif d'une réduction de 10 % des émissions totales sur 5 ans et surveillance continue de cet objectif. Collaboration avec les différents secteurs de l'organisation afin de définir des moyens pour réaliser l'objectif.
Directeurs d'unités d'affaires	Récompense pécuniaire	Le groupe Affaires immobilières s'est engagé à atteindre la cible de réduction des émissions totales et prend ainsi en compte le degré de réalisation de cet objectif dans les évaluations de rendement et le calcul des primes de rendement.
Équipe de direction de l'organisation	Récompense pécuniaire	Réduction des frais de déplacement pour affaires du personnel (vols commerciaux), ce qui implique une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
Gestionnaires d'installations	Récompense pécuniaire	Les accords contractuels avec les fournisseurs externes de services pour nos installations au Canada et aux États-Unis comprennent des mesures incitatives d'économies d'énergie.

## 2.1

**Veillez sélectionner l'option qui décrit le mieux vos procédures de gestion des risques relativement aux risques et aux opportunités liées aux changements climatiques.**

Intégration dans les processus multidisciplinaires de gestion des risques à l'échelle de l'organisation

### 2.1a

**Veillez préciser (voir directives).**

Du point de vue de la gestion des risques, nous tenons compte des effets indirects des changements climatiques, en particulier de la mesure dans laquelle l'exposition de nos clients aux risques peut nous toucher. En 2011, notre chiffre d'affaires est provenu à 62 % de notre division des Services bancaires Particuliers et entreprises et à 19 % chacun de nos divisions de la Gestion de patrimoine et des Marchés des capitaux.

Au niveau de l'organisation, la responsabilité de déterminer les risques liés aux effets des changements climatiques incombe au groupe responsable de la durabilité sociétale. Ces risques font l'objet d'un suivi dans le cadre de la surveillance normale et continue exercée à l'égard des questions de développement durable. Pour ce faire, les mesures suivantes sont prises : suivi de l'évolution de la réglementation et de la probabilité de changements par l'étude de la littérature pertinente (politiques, avis juridiques, recherche); participation à des conférences ou à des forums sectoriels traitant des effets des changements climatiques; échanges avec les parties prenantes pour mieux comprendre leur point de vue sur l'incidence commerciale des changements climatiques et analyse comparative de nos activités par rapport à celles des entreprises appliquant des pratiques exemplaires, afin d'acquérir une idée des mesures qu'elles prennent à cet égard. L'information ainsi recueillie permet de déterminer l'incidence de ces changements sur notre organisation et, en collaboration avec les secteurs potentiellement concernés, d'en établir l'importance (par rapport aux autres questions et priorités). Un plan d'atténuation est mis en place si les risques ainsi mis en lumière sont jugés importants. Indépendamment de l'importance de ces risques, un rapport sur les questions liées aux changements climatiques est remis au Conseil de la durabilité à des réunions périodiques (trimestrielles) prévues.

Au niveau des actifs, les risques liés aux changements climatiques tombent dans la catégorie des risques de crédit et de contrepartie. À BMO, la gestion du risque de crédit relève en premier lieu de nos prêteurs et de nos gestionnaires du risque de crédit chevronnés, qui étudient et autorisent les opérations de crédit au sein d'une structure de contrôle double. Lorsque nous évaluons le profil d'un client, nous prenons en considération tous les risques d'une façon intégrée, en fonction de chaque cas; nous appliquons, toutefois, aux opérations réalisées avec des clients œuvrant dans des secteurs à fortes émissions de GES des directives précises liées aux changements climatiques. Nous cherchons à comprendre les stratégies d'adaptation et d'atténuation mises en œuvre par l'emprunteur à l'égard des changements climatiques. Nous évaluons les points suivants : l'existence de mesures de surveillance et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre par l'emprunteur, y compris l'étendue et la qualité de ces mesures; le volume total de gaz à effet de serre émis par l'emprunteur; l'existence d'un plan de réduction des émissions de carbone chez l'emprunteur, mode d'application de ce plan et rôle du conseil d'administration dans son élaboration; et la capacité de l'emprunteur de s'adapter à toute réglementation éventuelle relativement aux émissions de gaz à effet de serre.

Le résultat de notre évaluation ou processus permet de définir notre profil de risque de crédit, qui fait partie de l'information globale sur le risque et des données trimestrielles destinées à nos principales parties prenantes, notamment le Conseil d'administration, les organismes de réglementation et les investisseurs.

---

## 2.2

### **Votre stratégie commerciale prend-elle en compte les changements climatiques?**

Oui

---

## 2.2a

### **Veillez décrire les processus en question et leurs résultats (voir directives)**

Bien que BMO Groupe financier (la Banque de Montréal) n'œuvre pas dans un secteur à fortes émissions de GES, nous comprenons l'incidence directe que nous avons sur les changements climatiques et nous la gérons activement. Notre principe directeur est le suivant : « Nous visons à maximiser le rendement total des capitaux propres et à trouver l'équilibre entre nos engagements à l'égard de la performance financière, de nos clients, de nos employés, de l'environnement et des collectivités où nous vivons et travaillons ».

Notre vision stratégique consiste à « Être la banque modèle en matière d'expérience client exceptionnelle », alors que notre organisation affronte la concurrence dans un monde en constante évolution. Le monde évolue parce que les gens repensent le sens du mot « valeur ». Ils veulent être libres de faire leurs opérations bancaires où qu'ils soient. Le degré de responsabilité sociale qu'ils exigent des entreprises est plus élevé que jamais. Nous faisons appel à divers médias pour communiquer constamment notre message à ce sujet, à l'interne comme à l'extérieur de l'organisation. À l'interne, nous faisons passer le message par les communications régulières de notre chef de la direction, par l'intermédiaire de l'intranet ou de courriels ciblés, et les résultats des groupes d'exploitation sont évalués en fonction de cibles de rendement. À l'externe, nous communiquons de l'information sur nos orientations stratégiques et nos résultats courants au moyen de communiqués, de notre site Web ainsi que de nos rapports annuel et sociétal publiés chaque année.

Un des principaux aspects des changements climatiques ayant une influence sur notre stratégie est la hausse du prix des combustibles que nous employons pour notre propre usage, mais aussi celle que doivent supporter les participants à notre chaîne d'approvisionnement et qu'ils peuvent nous répercuter sous forme de majoration du prix de leurs produits et services. Nous y voyons aussi une occasion pour notre organisation de se différencier, ce qui peut éventuellement se traduire par une reconnaissance de la marque ou une rentabilité accrues, en offrant de nouveaux produits ou services commerciaux liés aux changements climatiques et en fournissant à nos clients des solutions financières pour les aider à réduire leur impact environnemental. BMO apporte un soutien très actif à ses clients en matière de développement des énergies renouvelables et a mobilisé, depuis 2001, plus de 5,5 milliards de dollars pour le financement de projets liés à l'énergie éolienne, à l'hydroélectricité et à la biomasse. Du côté des services bancaires de détail, nous avons donné aux clients des possibilités d'effectuer leurs opérations bancaires où qu'ils soient (services en ligne et services mobiles) et avec une incidence minime sur l'environnement (relevés électroniques). En plus de nos fonds d'investissement soutenant le développement durable, nous avons un produit hypothécaire qui récompense les caractéristiques écoénergétiques d'un logement en accordant un taux hypothécaire réduit pour toute la durée du prêt hypothécaire.

L'élément le plus important de notre stratégie à court terme qui a été influencé par les changements climatiques concerne l'attention prioritaire que nous portons aux activités de réduction des émissions de carbone liées à notre propre exploitation. Nous estimons qu'il est essentiel de donner l'exemple; c'est pourquoi nous avons, avant toute chose, mis très fortement l'accent sur la réduction de l'empreinte environnementale résultant de nos activités. Les émissions des immeubles que nous occupons représentent 90 % de notre empreinte, et les déplacements pour affaires de nos employés expliquent le reste. Comme l'entreprise envisage actuellement de croître au moyen d'acquisitions, la maîtrise des coûts d'exploitation représente un élément crucial de cette stratégie. La consommation énergétique, les coûts associés et la réduction des émissions en constituent des facteurs essentiels, en particulier à un moment où nous nous attendons à voir les coûts liés à l'énergie continuer d'augmenter et la disponibilité des ressources à base de combustibles fossiles être soumise à des pressions grandissantes.

Sur le plan opérationnel, nous continuons de mettre l'accent sur l'amélioration de nos pratiques. En ce qui concerne les normes, nous avons élaboré et consigné par écrit des améliorations locatives à apporter à nos succursales et bureaux, afin de satisfaire à des normes de rendement rigoureuses, et nous veillons désormais à les exécuter. Les normes révisées pour les bureaux, qui s'étendent à présent à l'identité visuelle, à la fonctionnalité et aux éléments durables, ont été diffusées dans les différents groupes d'exploitation et servent de base pour la rénovation des locaux. En plus de notre travail en ce qui a trait aux normes de construction, nous appuyons, au sein des groupes sectoriels dont nous sommes membres, les voix qui demandent que le besoin de progrès et de mesures incitatives coordonnés dans la gestion des changements climatiques soit clarifié. Nous le faisons en particulier dans le cadre de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Les éléments les plus importants de notre stratégie à long terme qui sont influencés par les changements climatiques s'appuient sur nos objectifs à court terme. Nous comptons demeurer très attentifs à la croissance des coûts de l'énergie qui résultent de la disponibilité réduite des ressources basées sur les combustibles fossiles, tout en continuant, dans le même temps, à rechercher des occasions, tant de notre point de vue que de celui de nos clients, dans le domaine des sources d'énergies renouvelables ou de substitution. Nous surveillerons également l'évolution du cadre réglementaire, qui pourrait offrir des occasions supplémentaires de prendre pied sur de nouveaux marchés liés au système d'échange.

BMO est bien placé, grâce à une stratégie claire et à une promesse de marque commune à tous ses secteurs d'activité. Au moment où nous atteignons des étapes importantes, nos aspirations demeurent ambitieuses. Nous prenons la gouvernance d'entreprise très au sérieux et nous sommes fiers de voir BMO se classer parmi

le peloton de tête des entreprises canadiennes sur ce plan. La priorité que nous donnons à l'interne à la réduction des coûts d'exploitation liés à la consommation énergétique a permis non seulement d'améliorer notre résultat net, mais également de positionner BMO comme une entreprise qui attache de l'importance aux changements climatiques.

---

2.2b

Veillez expliquer pourquoi ce n'est pas le cas.

---

2.3

**Votre entreprise s'est-elle engagée dans un dialogue avec les pouvoirs publics afin d'encourager des mesures supplémentaires d'atténuation ou d'adaptation?**

Oui

---

2.3a

**Veillez décrire (i) la forme que prend votre engagement et les (ii) mesures que vous préconisez.**

Le personnel de BMO participe au comité consultatif canadien du Conseil canadien des normes auprès du comité technique de l'ISO responsable de l'élaboration des normes de gestion de l'énergie. L'an dernier, l'ISO a publié une nouvelle norme mondiale de gestion de l'énergie, ISO 50001:2011, *Systèmes de gestion de l'énergie – Exigences et guide d'utilisation*. Cette norme offre des avantages pour les grandes et petites organisations, des secteurs publics et privés, dans les domaines de la fabrication et des services, dans toutes les régions du monde. La norme ISO 50001 établit un cadre pour aider les organisations à suivre une approche systématique afin d'améliorer continuellement leur rendement énergétique sur le plan notamment de l'efficacité énergétique, et de l'utilisation et de la consommation d'énergie. La Banque de Montréal soutient cet effort, car, en tant qu'organisation, elle reconnaît que cette initiative entraînera une normalisation accrue des mesures environnementales et apportera une valeur ajoutée supérieure à l'ensemble du secteur de la durabilité environnementale et de la gestion de l'énergie.

3.1

**Une cible de réduction des émissions pour votre entreprise existait-elle (poursuivie ou atteinte) au cours de l'année de déclaration?**

Cible absolue

**3.1a**

**Veillez fournir des précisions sur votre cible absolue.**

ID	Domaine	Pourcentage des émissions visé	Pourcentage de réduction par rapport à l'année de référence	Année de référence	Émissions de l'année de référence (téq. CO <sub>2</sub> )	Année cible	Commentaires
20111	Autre : Maintien de la carboneutralité	100 %	100 %	2011	201 946,23	2011	Nous avons réussi à maintenir notre objectif de carboneutralité à l'échelle de l'entreprise, qui avait été atteint initialement à l'exercice 2010. Veuillez noter que, pour cet objectif, l'exercice 2011 est l'année de référence et les émissions de l'année de référence sont le total des émissions des domaines 1+2+3.
20112	Domaines 1+2+3	100 %	10 %	2010	157 129,05	2015	À l'exercice 2011, après avoir réussi à atteindre notre cible de réduction absolue des émissions, nous avons établi une nouvelle cible de réduction de 10 % sur 5 ans en utilisant l'exercice 2010 comme nouvelle année de référence. Au cours de l'exercice 2011, BMO Groupe financier a acquis une importante banque américaine, ce qui exigera un recalcul des émissions de l'année de référence pour l'exercice 2011. Nous reformulerons donc la cible après avoir normalisé et recalculé les émissions de l'année de référence pour tenir compte des incidences de l'acquisition. La nouvelle cible sera une réduction de 10 % sur 5 ans par rapport au niveau de référence recalculé et normalisé de 2011.

**3.1b**

Veillez fournir des précisions sur votre cible d'intensité

ID	Domaine	Pourcentage des émissions visé	Pourcentage de réduction par rapport à l'année de référence	Quantité	Année de référence	Émissions de l'année de référence normalisées	Année cible	Commentaires
----	---------	--------------------------------	---	----------	--------------------	---	-------------	--------------

3.1c

Veillez aussi préciser la variation d'émissions absolues que représente cette cible d'intensité.

ID	Sens attendu de la variation des émissions absolues des domaines 1 et 2 à la réalisation de la cible	Pourcentage attendu de variation des émissions absolues des domaines 1 et 2	Sens attendu de la variation des émissions absolues du domaine 3 à la réalisation de la cible	Pourcentage attendu de variation des émissions absolues du domaine 3	Commentaires
----	--	---	---	--	--------------

3.1d

Veillez décrire vos progrès dans la poursuite de cette cible pendant l'année de déclaration.

ID	Pourcentage de temps écoulé	Pourcentage de réalisation de la cible de réduction des émissions	Commentaires
20111	100	100	Objectif atteint et maintenu. En août 2011, BMO a annoncé publiquement qu'il avait atteint son objectif de carboneutralité grâce à une combinaison de mesures de réduction de la consommation, à l'achat d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables (certificats d'énergie renouvelable) et, pour finir, à l'achat de crédits compensatoires de carbone de haute qualité sur le marché volontaire. À l'exercice 2011, nous avons réussi à maintenir cet objectif.
20112	20	0	Au cours de l'exercice 2011, BMO Groupe financier a acquis M&I Bank, ce qui a fortement accru les

ID	Pourcentage de temps écoulé	Pourcentage de réalisation de la cible de réduction des émissions	Commentaires
			émissions totales des domaines 1+2+3 pour l'entreprise. Bien que nous ayons réalisé des progrès vers l'atteinte des cibles de réductions des émissions (les réductions indiquées au point 3.3(b) ci-dessous totalisant 2 506 téq. CO <sub>2</sub> ), l'incidence de l'acquisition a annulé tout progrès déclarable. Nous reformulerons donc la cible après avoir normalisé et recalculé les émissions de l'année de référence pour tenir compte des incidences de l'acquisition. La nouvelle cible sera une réduction de 10 % sur 5 ans par rapport au niveau de référence recalculé et normalisé de 2011.

### 3.1e

Veillez expliquer (i) pourquoi ce n'est pas le cas; et (ii) la façon dont vous prévoyez que vos émissions évolueront au cours des cinq prochaines années.

### 3.2

**L'utilisation de vos produits et services permet-elle directement à un tiers d'éviter de générer des émissions de GES?**

Oui

### 3.2a

**Veillez préciser (voir directives).**

BMO Groupe financier offre des services bancaires électroniques qui permettent à ses clients de consommer une quantité réduite de ressources et de réduire leur empreinte carbone. Les clients peuvent ainsi effectuer leurs opérations en ligne, virer des fonds par voie électronique, consulter et payer des factures, et renoncer aux relevés papier (p.ex., en les consultant à l'écran).

i. Moyens par lesquels des émissions sont ou ont été évitées;

Nos services en ligne offrent aux clients des solutions électroniques, ce qui leur évite de se déplacer jusqu'aux succursales de BMO et qui contribue ainsi à réduire leur empreinte carbone.

ii. Estimation de la quantité d'émissions qui est ou a été évitée au fil du temps;

S'il est difficile de quantifier les émissions de carbone liées au déplacement des clients ainsi évitées, nous pouvons estimer l'incidence de la renonciation aux relevés de compte papier. Nous évaluons ainsi que la réduction totale des émissions engendrée par les clients qui choisissent l'affichage électronique de leurs relevés est de l'ordre de cinq tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par année, par rapport à l'exercice 2008, choisi comme point de référence.

iii. Méthodologie, hypothèses, facteurs d'émissions et potentiels de réchauffement planétaire (si vous avez exprimé votre réduction de carbone en équivalent CO<sub>2</sub>) utilisés pour vos estimations;

Ces calculs ont été effectués au moyen du logiciel en ligne Paper Calculator v3.0 d'Environmental Paper Network, en fonction du poids et de la fréquence d'envoi des relevés papier ainsi économisés. Le calculateur intègre les facteurs d'émissions et les potentiels de réchauffement planétaire relatifs.

iv. Réduction certifiée des émissions (RCE) ou unité de réduction des émissions (URE) définie ou non selon le cadre du MDP ou AC (CCNUCC);

Non

Produits verts – Afin de promouvoir l'efficacité énergétique et une existence durable, BMO a lancé l'Hypothèque Énergie Plus BMO. Ce produit hypothécaire vise à encourager et à récompenser les propriétaires de logement canadiens qui cherchent à réduire leur utilisation d'énergie et à réduire les dépenses courantes de leur ménage. Pour être admissible à l'Hypothèque Énergie Plus BMO, la propriété doit être conforme aux critères énoncés dans la liste de vérification de l'efficacité énergétique de BMO, ce qui doit être attesté par un évaluateur (ou un vérificateur du rendement énergétique) indépendant désigné par BMO.

i. Moyens par lesquels des émissions sont ou ont été évitées;

Les clients de BMO prennent des mesures pour économiser l'énergie dans leur logement afin d'être admissibles à l'Hypothèque Énergie Plus. Des exemples sont l'installation de fenêtres et de portes homologuées Energy Star, l'amélioration de l'isolation et l'installation de systèmes de chauffage et de climatisation à haute efficacité énergétique, qui sont toutes des mesures visant à réduire la consommation d'énergie par le propriétaire.

ii. Estimation de la quantité d'émissions qui est ou a été évitée au fil du temps;

Non disponible.

iii. Méthodologie, hypothèses, facteurs d'émissions et potentiels de réchauffement planétaire (si vous avez exprimé votre réduction de carbone en équivalent CO<sub>2</sub>) utilisés pour vos estimations;

Sans objet – Estimations non disponibles.

iv. Réduction certifiée des émissions ou unité de réduction des émissions définie ou non selon le cadre du MDP ou du CSMOC (CCNUCC);

Sans objet.

Des initiatives de réduction des émissions étaient-elles en cours dans votre entreprise pendant l'année de déclaration (y compris les initiatives en phase préparatoire ou de mise en place)?

Yes

### 3.3a

Veuillez indiquer le nombre total de projets à chaque stade de développement et, pour ceux au stade de la mise œuvre, la réduction estimée de téq. CO<sub>2</sub>.

Stade de développement	Nombre de projets	Réduction annuelle estimée totale de téq. Co <sub>2</sub> (seulement pour les lignes marquées d'un astérisque)
À l'étude	260	
Mise en œuvre prochaine*	200	2 750
Mise en œuvre commencée*	90	1 300
Mise en œuvre terminée*	198	2 506
Ne sera pas mis en œuvre	0	

### 3.3b

Veuillez fournir des renseignements détaillés dans le tableau ci-dessous pour les initiatives mises en œuvre au cours de la période de déclaration.

Type de mesure	Description de la mesure	Réduction annuelle estimée de téq. CO <sub>2</sub>	Économie financière annuelle (unité monétaire)	Investissement nécessaire (unité monétaire)	Délai de récupération
----------------	--------------------------	--	--	---	-----------------------

Type de mesure	Description de la mesure	Réduction annuelle estimée de téq. CO <sub>2</sub>	Économie financière annuelle (unité monétaire)	Investissement nécessaire (unité monétaire)	Délai de récupération
Efficacité énergétique : services liés aux immeubles	Nature : Cette mesure, menée dans le cadre d'une vérification à grande échelle du rendement énergétique des infrastructures, mettait l'accent sur le renforcement de l'efficacité mécanique des infrastructures (p. ex., mises à niveau de systèmes de chauffage, ventilation et climatisation d'air (CVCA), et installation de systèmes d'entraînement à vitesse variable et de moteurs plus efficaces). Domaine : Cette initiative achevée s'est traduite par une réduction des émissions des domaines 1 (gaz naturel) et 2 (électricité) ainsi que par les économies correspondantes. Effort volontaire de réduction – Durée prévue : Les effets de cette initiative devraient s'accumuler tout au long de la durée utile des divers éléments touchés. Les délais de récupération varient de moins de un an à plus de dix ans, selon les éléments considérés. Nous avons fait preuve d'une prudence maximale dans le calcul de ces délais de récupération.	221	38 396	590 122	Plus de 3 ans
Efficacité énergétique : services liés aux immeubles	Nature : En 2011, BMO a lancé un programme visant à mettre à niveau l'éclairage dans toutes ses succursales de détail et tous ses bureaux aux États-Unis. Nous avons commencé par une vérification de l'éclairage dans 110 succursales de BMO Harris Bank aux États-Unis. Sur les plus de 21 000 luminaires examinés, 67 % ne respectaient pas nos normes d'efficacité énergétique. Par conséquent, nous avons commencé la modernisation de l'éclairage dans la plupart des succursales. Cette initiative de modernisation prévoit notamment l'installation de systèmes de mise en valeur de la lumière naturelle dans les locaux où il est possible de le faire. Le programme devrait permettre d'économiser 2,4 millions de kWh par année, soit une réduction de 10 % par rapport à notre consommation actuelle. Domaine : Cette initiative achevée s'est traduite par une réduction de la consommation d'énergie, des émissions de carbone (électricité – domaine 2 pour les installations dont nous sommes propriétaires et domaine 3 dont nous sommes locataires) et des coûts d'entretien. Effort volontaire de réduction – Durée prévue : Les économies continueront de s'accumuler tout au long de la durée utile des appareils d'éclairage ou ampoules ainsi mis à niveau, qui est estimée à entre 10 et 15 ans.	798	339 467	877 292	De 1 à 3 ans

Type de mesure	Description de la mesure	Réduction annuelle estimée de téq. CO <sub>2</sub>	Économie financière annuelle (unité monétaire)	Investissement nécessaire (unité monétaire)	Délai de récupération
Transport : parc de véhicules	Nature : Depuis quelques années, BMO rajeunit son parc de véhicules de service en faisant appel à la technologie hybride. Les véhicules à essence conventionnels sont progressivement remplacés par des berlines ou des VUS hybrides, selon les besoins d'affaires. Au cours de l'exercice 2011, BMO a ajouté 23 véhicules hybrides à son parc de véhicules de service. À la fin de l'exercice 2011, environ 69 % de notre parc automobile était constitué de véhicules hybrides. Domaine : Cette initiative réduit nos émissions du domaine 1. Effort volontaire de réduction – Durée prévue : Les véhicules sont continuellement renouvelés dès qu'ils atteignent trois années de service ou 90 000 km.	91			Plus de 3 ans
Transport : utilisation	Nature : Nous continuons de privilégier l'utilisation de technologies disponibles comme les vidéoconférences et les téléconférences au lieu de déplacements par voie terrestre ou aérienne, surtout pour les réunions internes. Domaine : Cette mesure s'est traduite par une réduction des émissions du domaine 3, qui ont diminué par rapport à l'exercice 2010. Effort volontaire de réduction – Durée prévue : Initiative en cours.	1 106			Moins de 1 an
Efficacité énergétique : services liés aux immeubles	Nature : Au cours de l'exercice, BMO a mené un projet pilote dans le cadre duquel nous avons mis en place des systèmes de commande automatique et de surveillance des bâtiments dans 10 succursales de détail au Canada. Le système centralise la surveillance et la commande de l'éclairage des enseignes extérieures, de l'éclairage intérieur, des systèmes de CVCA et des systèmes de chauffage d'appoint (plinthes chauffantes) au moyen d'une application Web. En 2012, toutes les nouvelles succursales et les succursales faisant l'objet de rénovations majeures incorporeront cette technologie. Domaine : Comme le projet pilote visait essentiellement des installations louées, les réductions résultantes d'émissions ont été associées au domaine 3, compte tenu du périmètre de mesure que nous utilisons (entreprises sur lesquelles un contrôle financier est exercé) et du traitement des actifs loués. Effort volontaire de réduction – Durée prévue : Entre 10 et 15 ans.	93	63 340	300 000	Plus de 3 ans

Type de mesure	Description de la mesure	Réduction annuelle estimée de téq. CO <sub>2</sub>	Économie financière annuelle (unité monétaire)	Investissement nécessaire (unité monétaire)	Délai de récupération
Efficacité énergétique : services liés aux immeubles	Nature : En 2011, BMO a continué à prendre des mesures à l'égard d'occasions, précédemment repérées lors de vérifications du rendement énergétique, de mettre à niveau l'éclairage dans ses succursales de détail au Canada. Ces mesures ont été mises en place en même temps que les rénovations prévues dans des succursales qui ont été effectuées au cours de l'exercice 2011. Domaine : Cette initiative en cours s'est traduite par une réduction de la consommation d'énergie, des émissions de carbone (électricité – domaine 2 pour les installations dont nous sommes propriétaires et domaine 3 pour celles dont nous sommes locataires) et des coûts d'entretien continu. Effort volontaire de réduction – Durée prévue : Les économies continueront de s'accumuler tout au long de la durée utile des appareils d'éclairage ou ampoules mis à niveau, qui est estimée à entre 10 et 15 ans.	197	83 803	216 576	De 1 à 3 ans

### 3.3c

#### À quelles méthodes votre entreprise a-t-elle recours pour stimuler l'investissement dans les activités de réduction des émissions?

Méthode	Commentaires
Budget consacré à l'efficacité éconergétique	Chaque année, nous mettons de côté un capital spécialement destiné à financer des activités liées à l'efficacité éconergétique dans l'ensemble de l'organisation.
Budget consacré à d'autres activités de réduction des émissions	En tant qu'organisation engagée à l'égard de la carboneutralité (atteinte en 2010), nous reconnaissons que la réalisation de cet objectif repose sur le financement d'autres activités de réduction des émissions, comme l'achat de crédits compensatoires. BMO prévoit chaque année un budget spécial pour ces frais.
Mobilisation des employés	La mobilisation des employés demeure un élément essentiel de notre stratégie globale de réduction des émissions dans l'organisation. Nos ambassadeurs de l'environnement (employés bénévoles) font sur le terrain la promotion de nos efforts en faveur du développement durable. Nos employés contribuent à la réduction des émissions en préconisant des changements de comportement et en faisant part au Bureau de durabilité environnementale d'idées susceptibles d'être déployées à grande

Méthode	Commentaires
	échelle. BMO investit chaque année dans les supports de communication internes (p. ex., intranet, bulletins d'information, etc.) afin de soutenir la mobilisation des employés.
Calculs d'optimisation financière	En tant qu'organisation (institution financière) ayant accès à des capitaux, nous avons la possibilité d'aller au-delà des restrictions normales en matière de capital lorsque cela a un effet positif sur le poste des frais annuels du point de vue des flux de trésorerie. Nous évaluons régulièrement des initiatives sur la base de ces flux de trésorerie ou selon une approche axée sur le cycle de vie, ce qui permet à des projets présentant un RCI à long terme d'être approuvés.
Prix du carbone à l'interne	Depuis 2008, BMO monétise la valeur des émissions de carbone évitées (à partir d'un prix du carbone fixé à l'interne) et inclut les avantages dans chaque dossier d'analyse ayant un rapport avec l'énergie.
Exigences réduites en matière de rendement du capital investi (RCI)	Nous disposons d'un ensemble de critères pour déterminer si une initiative de réduction des émissions reçoit du financement. Bien que ce ne soit pas le seul critère, le RCI en fait partie. Nous examinons attentivement le RCI à long terme des actifs détenus, notamment en ce qui a trait aux actifs immobiliers que nous prévoyons occuper encore plusieurs années.
Courbe des coûts marginaux de réduction	La méthode type d'analyse de la courbe des coûts marginaux de réduction (courbe MAC) est un autre critère que nous utilisons pour évaluer les activités potentielles de réduction des émissions. Nous continuons de progresser sur la courbe MAC de gauche à droite à mesure que les initiatives sont menées à terme.

3.3d

Si vous n'avez pas mis en place d'initiative de réduction des émissions, veuillez en préciser les raisons.

## Page : 4. Communication

4.1

**Avez-vous publié de l'information sur la réponse de votre entreprise aux changements climatiques et sur ses résultats en matière de réduction des émissions de GES pour l'année courante ailleurs que dans la présente demande d'information du CDP? Si tel est le cas, veuillez annexer les publications en question.**

Publication	Page ou section	Titre du document joint
Dans des rapports annuels (complet)	Rapport de gestion, page 93	Rapport annuel 2011 de BMO Groupe financier (bmo_ar11_mda.pdf)
Dans des communications volontaires (en cours) – C'est notre premier exercice	Pages 12-16 (voir les commentaires en encadré)	Rapport de développement durable
Dans des communications volontaires (en cours) – Le document joint est celui de l'exercice précédent	Rapport sociétal, pages 17-21	Rapport sociétal 2010 (BMO_CRPAS2010en.pdf)
Dans des communications volontaires (en cours) – Le document joint est celui de l'exercice précédent	<a href="http://www.bmo.com/home/about/banking/corporate-responsibility/environment/environmental-performance">http://www.bmo.com/home/about/banking/corporate-responsibility/environment/environmental-performance</a>	BMO ECO5 Report2010.fpf

### Renseignements supplémentaires

Notre Rapport de développement durable 2011 a été établi conformément aux lignes directrices G3.1 de la Global Reporting Initiative (GRI) et au Supplément sectoriel « Services financiers ». Ce document sera disponible à la page [www.bmo.com/corporateresponsibility](http://www.bmo.com/corporateresponsibility) d'ici la mi-juin. Les pages traitant de nos résultats par rapport aux changements climatiques et aux émissions de GES sont : 12-16 (sujet à changement)

### Pièces jointes

[https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor CDP 2012/Shared Documents/Attachments/InvestorCDP2012/4.Communication/bmo\\_ar11\\_mda.pdf](https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor%20CDP%202012/Shared%20Documents/Attachments/InvestorCDP2012/4.Communication/bmo_ar11_mda.pdf)  
[https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor CDP 2012/Shared Documents/Attachments/InvestorCDP2012/4.Communication/BMO\\_CRPAS2010en.pdf](https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor%20CDP%202012/Shared%20Documents/Attachments/InvestorCDP2012/4.Communication/BMO_CRPAS2010en.pdf)  
[https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor CDP 2012/Shared Documents/Attachments/InvestorCDP2012/4.Communication/BMO ECO5 Report2010.pdf](https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor%20CDP%202012/Shared%20Documents/Attachments/InvestorCDP2012/4.Communication/BMO%20ECO5%20Report2010.pdf)

## Module : Risques et occasions [Investisseur]

### Page : 2012 – Investisseurs – Risques et occasions – Risques liés aux changements climatiques

#### 5.1

**Avez-vous décelé des risques (actuels ou futurs) liés aux changements climatiques qui sont susceptibles d'avoir une incidence notable sur vos activités commerciales, votre chiffre d'affaires ou vos dépenses? Cochez les réponses qui s'appliquent.**

Risques liés à l'évolution de la réglementation  
 Risques liés à l'évolution de paramètres climatiques physiques  
 Risques découlant d'autres développements liés au climat

5.1a

**Veillez décrire vos risques liés à l'évolution de la réglementation.**

ID	Facteur de risque	Description	Incidence potentielle	Horizon	Incidence directe/ indirecte	Degré de probabilité	Ampleur de l'incidence
51a-1	Taxes et réglementation sur les combustibles ou l'énergie	Hausse des coûts de l'électricité ou du gaz naturel consommés dans les locaux que nous occupons	Hausse des coûts d'exploitation	De 1 à 5 ans	Directe	Probable	Faible
51a-2	Taxes et réglementation sur les combustibles ou l'énergie	La hausse des coûts d'électricité ou de gaz naturel subie par les participants à de notre chaîne d'approvisionnement risque d'être répercutée sur le prix de leurs produits et services.	Hausse des coûts d'exploitation	De 1 à 5 ans	Indirecte (chaîne d'approvisionnement)	Assez probable	Faible
51a-3	Taxes sur le carbone	L'imposition, par la réglementation relative à la réduction des émissions, de taxes sur le carbone à nos clients œuvrant dans des secteurs d'activité à de fortes émissions pourrait faire croître leurs coûts d'exploitation et, de ce fait, exercer une pression financière sur leur capacité de rembourser les prêts ou de respecter d'autres engagements financiers qu'ils ont contractés avec nous.	Autre : incidence sur notre profil de risque de crédit	Inconnu	Indirecte (client)	Inconnu	Faible
51a-4	Réglementation et normes relatives à l'efficacité énergétique des produits	Réglementation du bâtiment en matière d'efficacité énergétique. Bien que cet aspect ne soit pas réglementé actuellement en Amérique du Nord, on observe une nette tendance à l'adoption de systèmes d'évaluation facultatifs tels que les	Hausse des dépenses en immobilisations	De 1 à 5 ans	Directe	Assez probable	Faible

ID	Facteur de risque	Description	Incidence potentielle	Horizon	Incidence directe/ indirecte	Degré de probabilité	Ampleur de l'incidence
		certifications LEED, BOMABest ou Energy Star. En tant qu'institution financière occupant des bureaux, nous pourrions être concernés par une future réglementation.					

### 5.1b

**Veillez décrire (i) les incidences financières potentielles du risque avant la prise de mesures; (ii) les méthodes que vous utilisez pour gérer ce risque; et (iii) les coûts associés à ces mesures.**

#### 51a-1 – Taxes et réglementation sur les combustibles ou l'énergie

(i) Selon une source citée par la Société Radio-Canada, les prix de l'énergie au Canada pourraient enregistrer une hausse de plus de 50 % d'ici 2020. Des prédictions comparables et variées ont été faites aux États-Unis. Une réglementation portant principalement sur la consommation de combustibles ou d'autres types d'énergie aurait une incidence sur nos coûts d'exploitation; toutefois, dans la mesure où nous sommes une institution financière qui exerce son activité dans des bureaux, nous ne devrions pas subir de répercussions financières trop importantes. Les coûts d'exploitation déclarés pour l'exercice 2011 de BMO Groupe financier s'élevaient à quelque 8,6 milliards de dollars, dont moins de 100 millions de dollars au titre des coûts annuels liés à l'énergie. Si les coûts d'énergie représentent un petit pourcentage (de l'ordre de 1 %) de l'ensemble de ses coûts d'exploitation, BMO cherche à réduire au minimum ses coûts dans toute la mesure du possible. Nous gérons actuellement la hausse des coûts des combustibles et de l'électricité dans le cadre de notre processus budgétaire annuel et avons mis en œuvre certaines mesures très spécifiques pour nous couvrir contre l'escalade des prix, ainsi que des mesures visant à réduire constamment la consommation. Nous avons également, pour des installations de certaines régions d'Amérique du Nord où cela est possible, signé des contrats d'achat en gros de combustibles ou d'électricité, afin de mettre l'organisation à l'abri des hausses de prix. Nous continuons par ailleurs à concentrer nos efforts sur la réduction de la consommation d'énergie, en axant notre démarche sur l'enveloppe des bâtiments, les systèmes de CVCA et l'éclairage, de manière à réduire à la fois nos coûts d'exploitation courants et nos émissions. Nous continuons de donner suite aux rapports de vérification du rendement énergétique (visant environ 33 % de nos établissements de détail au Canada et aux États-Unis) et prévoyons une réduction de la consommation et des coûts d'énergie de l'ordre de 15 % à 20 % annuellement lorsque nous aurons mis en œuvre toutes les mesures recommandées.

(iii) Ces mesures ne sont pas considérées comme coûteuses à mettre en place. Les initiatives de réduction de la consommation sont jugées normales, et les contrats d'achat en gros d'énergie ou d'électricité ne sont pas assez habituels pour peser lourd sur nos ressources, que ce soit sur le plan des finances ou du personnel. Nous sommes d'avis qu'en mettant l'accent à la fois sur les prix (coûts des combustibles ou de l'électricité) et la demande (consommation), nos frais égalant le produit de ces deux facteurs, nous serons bien placés pour faire face à toute évolution fiscale ou réglementaire future.

#### 51a-2 Taxes et réglementation sur les combustibles ou l'énergie

(i) En tant qu'institution financière dépensant annuellement quelque 3 milliards de dollars canadiens en produits et services, nous devons nous attendre à ce que la réglementation principalement axée sur la consommation de combustibles ou d'autres types d'énergie qui touchera nos fournisseurs ait une incidence sur nos coûts d'exploitation. Il est difficile d'évaluer l'ampleur financière d'une telle hausse, car les facteurs déterminants devraient en principe inclure l'importance et le degré de généralisation de ces augmentations dans les zones géographiques où nous sommes présents.

Pour gérer la hausse du coût des produits et des services de nos fournisseurs, que cela résulte d'une évolution de la réglementation ou de la fiscalité ou de toute autre cause, nous avons recours à un processus très rigoureux de recherche de fournisseurs. Ce processus intègre un appel d'offres concurrentiel officiel pour les dépenses supérieures aux seuils fixés, des activités de retour sur le marché et des communications régulières avec nos fournisseurs. Des accords contractuels permettent également de protéger l'organisation contre les fluctuations de prix au moins pendant la durée du contrat. Au-delà de l'exécution des contrats, BMO collabore aussi de manière stratégique avec les fournisseurs pour favoriser des économies permanentes liées à la chaîne d'approvisionnement et des bienfaits pour l'environnement. Le partenariat établi avec notre fournisseur de matériel de bureau au Canada en est l'exemple type. Après analyse des données de livraison (fréquence et volume) des fournitures de bureau pour les principaux bureaux du pays, nous avons convenu de limiter les livraisons à deux fois par semaine (au lieu de chaque jour auparavant). En regroupant les commandes et en venant moins souvent à nos bureaux, le fournisseur est parvenu à réduire le nombre de ses camions sur la route, de même que les émissions de gaz à effet de serre associées à ces derniers. On estime à environ 34 % la réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuable à cette initiative. Nous avons également collaboré avec ce fournisseur pour mettre en place un bac de manutention réutilisable pour livrer les fournitures de bureau, afin de réduire le volume des déchets recyclables (actuellement des caisses en carton) dans nos locaux. En réduisant la quantité des ressources consommées dans notre chaîne d'approvisionnement, nous favorisons une certaine stabilité des prix offerts par nos fournisseurs.

(iii) Sur le plan des coûts de gestion, il suffit de peu d'efforts ou de peu de dépenses supplémentaires pour s'informer des changements éventuels à apporter à la réglementation, car il s'agit là d'une fonction de notre processus actuel de gestion des risques. Gérer les effets des coûts d'exploitation croissants de notre chaîne d'approvisionnement, quelle qu'en soit la raison, est également un processus déjà existant; il n'y a dès lors pas lieu de s'attendre à des coûts supplémentaires.

#### 51a-3 – Taxes sur le carbone

(i) En l'absence d'une réglementation et d'orientations claires dans l'immédiat, nous n'avons pas isolé les incidences financières potentielles associées à ce risque.

(ii) Le risque de crédit lié à l'imposition éventuelle de taxes de carbone à nos clients est pris en compte dans le cadre de gestion du risque à l'échelle de l'organisation. Des directives particulières relatives aux changements climatiques sont appliquées aux opérations effectuées avec des clients œuvrant dans des secteurs d'activité à fortes émissions. Outre les facteurs mentionnés précédemment, nous évaluons les points suivants : a) existence de mesures de surveillance et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre par l'emprunteur, y compris l'étendue et la qualité de ces mesures; b) volume total de gaz à effet de serre émis par l'emprunteur; c) existence d'un plan de réduction des émissions de carbone chez l'emprunteur, mode d'application de ce plan et rôle du conseil d'administration dans son élaboration; et d) capacité de l'emprunteur de s'adapter à l'évolution de la réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre.

(iii) La gestion de ce dernier n'entraîne aucun coût supplémentaire, car elle entre déjà dans le champ de notre cadre de gestion du risque existant.

#### 51a-4 – Réglementation et normes relatives à l'efficacité énergétique des produits

(i) Notre organisation, en tant qu'institution financière occupant quelque 19,7 millions de pieds carrés, soit comme propriétaire soit comme locataire, essentiellement en Amérique du Nord, pourrait devoir assumer des dépenses en immobilisations supplémentaires si une réglementation du bâtiment était adoptée. Nous jugeons que la tendance actuelle à rendre les immeubles plus éconergétiques qu'auparavant est un pas dans la bonne direction. Comme nous ne connaissons pas les détails des changements éventuels, il est difficile de quantifier leurs incidences financières, mais ils devraient engendrer des pressions à la hausse sur nos dépenses en immobilisations et des pressions à la baisse sur nos coûts d'exploitation courants.

(ii) Ce risque serait géré dans le cadre de nos activités normales de construction et de rénovation, et nous intégrerions les nouvelles normes à nos processus au fur et à mesure où elles seront instituées.

(iii) Nous ne pensons pas que les coûts liés à de telles normes seraient importants, car une nouvelle réglementation serait probablement tournée vers l'avenir, les immeubles existants devant alors être mis aux normes au fil du temps.

## 5.1c

Veillez décrire vos risques liés à l'évolution des paramètres climatiques physiques.

ID	Facteur de risque	Description	Incidence potentielle	Horizon	Incidence directe/indirecte	Degré de probabilité	Ampleur de l'incidence
51c-1	Évolution des extrêmes de température	Perturbation de l'approvisionnement en énergie et en eau, des télécommunications et des transports entraînant une augmentation des coûts en raison d'une modification des conditions de travail (plans de continuité des opérations), une perte de productivité en raison de la perturbation des activités, et de l'absentéisme au travail. Environ 99 % des locaux occupés par BMO sont situés en Amérique du Nord.	Hausse des coûts d'exploitation	De 6 à 10 ans	Directe	Très probable	Faible
51c-2	Évolution de la configuration des précipitations	Perturbation de l'approvisionnement en énergie et en eau, des télécommunications et des transports entraînant une augmentation des coûts en raison d'une modification des conditions de travail (plans de continuité des opérations), une perte de productivité en raison de la perturbation des activités, et de l'absentéisme au travail. Environ 99 % des locaux occupés par BMO sont situés en Amérique du Nord.	Hausse des coûts d'exploitation	Plus de 10 ans	Directe	Probable	Faible
51c-3	Évolution des extrêmes de précipitation et des sécheresses	Perturbation de l'approvisionnement en énergie et en eau, des télécommunications et des transports entraînant une augmentation des coûts en raison d'une modification des conditions de travail (plans de continuité des opérations), une perte de productivité en raison de la perturbation des activités, et de l'absentéisme au travail. Environ 99 % des locaux occupés par BMO sont situés en Amérique du Nord.	Hausse des coûts d'exploitation	De 6 à 10 ans	Directe	Très probable	Faible
51c-4	Cyclones tropicaux (ouragans et typhons)	Perturbation de l'approvisionnement en énergie et en eau, des télécommunications et des transports entraînant une augmentation des coûts en raison d'une modification des conditions de travail (plans de continuité des opérations), une perte de productivité en raison de la perturbation des	Hausse des coûts d'exploitation	Plus de 10 ans	Directe	Probable	Faible

ID	Facteur de risque	Description	Incidence potentielle	Horizon	Incidence directe/ indirecte	Degré de probabilité	Ampleur de l'incidence
		activités, et de l'absentéisme au travail. Ce serait plus prononcé pour nos installations situées en Chine et celles susceptibles d'être touchées par des ouragans aux États-Unis (p. ex., en Floride et au Kansas).					
51c-5	Évolution de la température moyenne	Perturbation de l'approvisionnement en énergie et en eau, des télécommunications et des transports entraînant une augmentation des coûts en raison d'une modification des conditions de travail (plans de continuité des opérations), une perte de productivité en raison de la perturbation des activités, et de l'absentéisme au travail. Environ 99 % des locaux occupés par BMO sont situés en Amérique du Nord.	Hausse des coûts d'exploitation	De 6 à 10 ans	Directe	Très probable	Faible
51c-6	Incertitude relative aux risques physiques	Les risques physiques auxquels font face nos fournisseurs peuvent ultimement avoir une incidence non seulement sur nos propres activités, mais aussi sur la fourniture de produits ou de services à nos clients, selon les circonstances. La gamme des conséquences possibles est, selon nous, la suivante : a) retards mineurs dans la fourniture de services ou de documents (p. ex., des processus internes ou des documents papier à remettre à des clients pourraient être retardés en cas de problème touchant l'approvisionnement en papier); b) problèmes touchant la chaîne d'approvisionnement, qui pourraient entraîner la nécessité de faire appel à un autre fournisseur, avec pour effet de causer le retard de certains envois, la mise en place de solutions provisoires, une hausse des coûts ou des différences (en bien ou en mal) dans la qualité du matériel; et c) cessation complète de la fourniture de services ou de produits à court ou à moyen terme.	Réduction ou perturbation de la capacité de production	De 1 à 5 ans	Indirecte (chaîne d'approvisionnement)	More likely than not	Low

**Veillez décrire (i) les incidences financières potentielles du risque avant la prise de mesures; (ii) les méthodes que vous utilisez pour gérer ce risque; et (iii) les coûts associés à ces mesures.**

#### 51c-1 – Évolution des extrêmes de température

(i) Nous n'avons pas modélisé les incidences financières de ce risque, mais, d'après notre expérience actuelle, nous ne nous attendons pas à ce qu'elles soient importantes. Les incidences financières pourraient varier fortement selon les emplacements géographiques, le coût de l'énergie et l'état de nos infrastructures matérielles, y compris la technologie.

(ii) Pour gérer ce risque, toutes les unités élaborent un plan de continuité des opérations qui tient compte de l'importance du temps comme facteur dans les activités qu'elles exercent (p. ex., télétravail, répartition des opérations en plusieurs endroits).

(iii) Les coûts associés à ces mesures s'inscrivent dans le cadre de notre planification permanente de la continuité des opérations et ne sont pas considérés comme des coûts supplémentaires.

#### 51c-2 – Évolution de la configuration des précipitations

(i) Nous n'avons pas modélisé les incidences financières de ce risque, mais, d'après notre expérience actuelle, nous ne nous attendons pas à ce qu'elles soient importantes. Les incidences financières pourraient varier fortement selon les emplacements géographiques des locaux occupés. (ii) Notre équipe Gestion de la continuité des opérations gère ce risque en suivant la configuration des précipitations dans les régions susceptibles d'être touchées. Si nos succursales sont dans l'incapacité de fonctionner, nous pouvons nous appuyer sur notre vaste réseau de distribution et nos autres circuits de distribution (services bancaires en ligne ou par téléphone) pour servir nos clients. Pour gérer ce risque, toutes les unités élaborent un plan de continuité des opérations qui tient compte de l'importance du temps comme facteur dans les activités qu'elles exercent (p. ex., télétravail, répartition des opérations en plusieurs endroits). (iii) Les coûts de remise en état par suite d'une inondation pourraient être de l'ordre de 50 000 \$ à 100 000 \$ par unité, selon la gravité des dommages et ces coûts pourraient grimper si nous tardions à les engager, en raison des problèmes de moisissures ou de pourriture qui pourraient surgir ultérieurement. Du point de vue de la surveillance de la continuité des opérations, il n'y a aucun coût supplémentaire prévu, car cela fait partie de notre structure de coûts actuelle.

#### 51c-3 – Évolution des extrêmes de précipitation et des sécheresses

(i) Nous n'avons pas modélisé les incidences financières de ce risque, mais, d'après notre expérience actuelle, nous ne nous attendons pas à ce qu'elles soient importantes. Il semblerait qu'il soit difficile et inapproprié de modéliser ces incidences financières, car l'évolution des extrêmes de précipitation et des sécheresses pourrait varier fortement selon les régions où nos installations sont situées.

(ii) Notre équipe Gestion de la continuité des opérations gère ce risque en suivant les tendances des extrêmes de précipitation dans les régions susceptibles d'être touchées. Si nos succursales sont dans l'incapacité de fonctionner, nous pouvons nous appuyer sur notre vaste réseau de distribution et nos autres circuits de distribution (services bancaires en ligne ou par téléphone) pour servir nos clients. Pour gérer ce risque, toutes les unités élaborent un plan de continuité des opérations qui tient compte de l'importance du temps comme facteur dans les activités qu'elles exercent (p. ex., télétravail, répartition des opérations en plusieurs endroits).

(iii) Les coûts de remise en état par suite d'une inondation pourraient être de l'ordre de 50 000 \$ à 100 000 \$ par unité, selon la gravité des dommages et ces coûts pourraient grimper si nous tardions à les engager, en raison des problèmes de moisissures ou de pourriture qui pourraient surgir ultérieurement. Comme nous sommes une institution financière, nos activités ne dépendent pas fortement de l'eau. Du point de vue de la surveillance de la continuité des opérations, il n'y a aucun coût supplémentaire prévu, car cela fait partie de notre structure de coûts actuelle.

#### 51c-4 – Cyclones tropicaux (ouragans et typhons)

(i) Nous n'avons pas modélisé les incidences financières de ce risque, mais, d'après notre expérience actuelle, nous ne nous attendons pas à ce qu'elles soient importantes. Nous estimons que notre exposition directe à ce risque est limitée, car nous avons peu d'installations actuellement situées dans des régions susceptibles d'être touchées par ces phénomènes météorologiques.

(ii) Notre équipe Gestion de la continuité des opérations gère ce risque en suivant les tendances des phénomènes météorologiques extrêmes dans les régions susceptibles d'être touchées. Si nos succursales sont dans l'incapacité de fonctionner, nous pouvons nous appuyer sur notre vaste réseau de distribution et nos autres circuits de distribution (services bancaires en ligne ou par téléphone) pour servir nos clients. Pour gérer ce risque, toutes les unités élaborent un plan de continuité des opérations qui tient compte de l'importance du temps comme facteur dans les activités qu'elles exercent (p. ex., télétravail, répartition des opérations en plusieurs endroits).

(iii) es coûts de remise en état par suite d'une inondation pourraient être de l'ordre de 50 000 \$ à 100 000 \$ par unité ou plus selon la gravité des dommages et leur type, et ces coûts pourraient grimper si nous tardions à les engager, en raison des problèmes de moisissures ou de pourriture qui pourraient surgir ultérieurement. Du point de vue de la surveillance de la continuité des opérations, il n'y a aucun coût supplémentaire prévu, car cela fait partie de notre structure de coûts actuelle.

#### 51c-5 – Évolution de la température moyenne

(i) Nous n'avons pas modélisé les incidences financières de ce risque, mais, d'après notre expérience actuelle, nous ne nous attendons pas à ce qu'elles soient importantes. Il semblerait qu'il soit difficile et inapproprié de modéliser ces incidences financières, car l'évolution de la température moyenne pourrait varier fortement selon les régions où nos installations sont situées.

(ii) Notre équipe Gestion de la continuité des opérations gère ce risque en suivant les tendances de l'évolution de la température moyenne dans les régions où nos installations sont situées. Si nos succursales sont dans l'incapacité de fonctionner, nous pouvons nous appuyer sur notre vaste réseau de distribution et nos autres circuits de distribution (services bancaires en ligne ou par téléphone) pour servir nos clients. Pour gérer ce risque, toutes les unités élaborent un plan de continuité des opérations qui tient compte de l'importance du temps comme facteur dans les activités qu'elles exercent (p. ex., télétravail, répartition des opérations en plusieurs endroits).

(iii) Cela s'inscrit dans notre planification permanente de la continuité des opérations et ne représente aucun coût supplémentaire pour l'organisation.

#### 51c-6 – Incertitude relative aux risques physiques

(i) Nous n'avons pas modélisé les incidences financières de ce risque.

(ii) Nos sources d'approvisionnement étant relativement diversifiées, nous estimons que nous pourrions – avec une certaine facilité et à un coût concurrentiel – remplacer un fournisseur par un autre. Nous classons toutefois les fournisseurs ou partenaires avec qui les relations sont plus étendues, et dont une défaillance éventuelle pourrait représenter un risque plus grand, comme des fournisseurs à « risque élevé » et gérons ces relations en conséquence. Nous exigeons l'existence et la mise à l'essai régulière de plans de mesures d'urgence, ainsi qu'une confirmation de leur mise à l'essai annuelle dans le cadre de notre exercice annuel d'attestation. Par ailleurs, nous nous assurons également que des plans sont en place pour réagir à toute interruption de service au cas où un fournisseur ou un partenaire connaîtrait des problèmes.

(iii) Cela s'inscrit dans notre planification permanente de la continuité des opérations et ne représente aucun coût supplémentaire pour l'organisation.

## 5.1e

**Veillez décrire vos risques découlant d'autres développements liés au climat.**

ID	Facteur de risque	Description	Incidence potentielle	Horizon	Incidence directe/indirecte	Degré de probabilité	Ampleur de l'incidence	
51e-1	Réputation	Risque de réputation lié à nos relations financières avec des clients œuvrant dans des secteurs d'activité à fortes émissions.	Autre : répercussions sur la clientèle, diminution de la valorisation boursière		Inconnu	Directe	Improbable	Inconnu

---

5.1f

**Veillez décrire (i) les incidences financières potentielles du risque avant la prise de mesures; (ii) les méthodes que vous utilisez pour gérer ce risque; et (iii) les coûts associés à ces mesures.**

51e-1 – Réputation

(i) Il est difficile de quantifier avec exactitude les conséquences financières du risque de réputation. Quoiqu'il en soit, nous attachons une grande valeur à notre réputation et nous nous efforçons de la protéger dans tout ce que nous faisons. Nous exerçons principalement nos activités en Amérique du Nord, où il n'existe actuellement pas de réglementation cohésive à l'égard des changements climatiques. Le risque potentiel pour notre réputation réside dans notre association avec des clients qui œuvrent dans des secteurs d'activité à fortes émissions.

(ii) Pour gérer ce risque, nous appliquons aux opérations réalisées avec ce type de clients des directives précises liées aux changements climatiques. En plus d'autres facteurs de risque intégrés, nous évaluons les points suivants : a) existence de mesures de surveillance et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre par l'emprunteur, y compris l'étendue et la qualité de ces mesures; b) volume total de gaz à effet de serre émis par l'emprunteur; c) existence d'un plan de réduction des émissions de carbone chez l'emprunteur, mode d'application de ce plan et rôle du conseil d'administration dans son élaboration; et d) capacité de l'emprunteur de s'adapter à l'évolution de la réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre. Nous suivons aussi l'évolution du cadre réglementaire, de façon à être prêts à intégrer les effets de toute modification de la réglementation dans nos activités.

(iii) Ces processus, qui sont menés à bien par les équipes Responsabilité sociétale et développement durable et Gestion du risque, s'inscrivent dans l'infrastructure et les programmes de travail existants et, de ce fait, ne représentent aucun coût supplémentaire pour l'organisation. Nous assurons en outre activement la promotion de notre marque et faisons en sorte de protéger notre réputation en faisant preuve de leadership en matière environnementale. La réalisation de notre objectif de carboneutralité en 2010 a un coût : outre les dépenses annuelles en immobilisations (plus de 3 millions de dollars) associées à nos efforts continuels de conservation, nous dépensons tout près de 3 millions de dollars chaque année pour acheter des certificats d'énergie renouvelable et des crédits compensatoires de carbone de haute qualité sur le marché volontaire.

---

5.1g

**Veillez expliquer pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise est exposée à des risques liés à l'évolution de la réglementation et susceptibles d'avoir une incidence notable sur ses activités commerciales, son chiffre d'affaires ou ses dépenses.**

---

5.1h

**Veillez expliquer pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise est exposée à des risques liés à l'évolution de paramètres climatiques physiques et susceptibles d'avoir une incidence notable sur ses activités commerciales, son chiffre d'affaires ou ses dépenses.**

5.1i

Veillez expliquer pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise est exposée à des risques découlant d'autres développements liés au climat et susceptibles d'avoir une incidence notable sur ses activités commerciales, son chiffre d'affaires ou ses dépenses.

Page : 2012 – Investisseurs – Risques et occasions – Occasions liées aux changements climatiques

6.1

**Avez-vous décelé des occasions (actuelles ou prévues) liées aux changements climatiques qui sont susceptibles d'avoir une incidence notable sur vos activités commerciales, votre chiffre d'affaires ou vos dépenses? Cochez les réponses qui s'appliquent.**

Occasions liées à l'évolution de la réglementation  
Occasions liées à l'évolution de paramètres climatiques physiques  
Occasions découlant d'autres développements liés au climat

6.1a

**Veillez décrire les occasions qui s'offrent à vous en raison de l'évolution de la réglementation.**

ID	Source de l'occasion	Description	Incidence potentielle	Horizon	Incidence directe/indirecte	Degré de probabilité	Ampleur de l'incidence
----	----------------------	-------------	-----------------------	---------	-----------------------------	----------------------	------------------------

ID	Source de l'occasion	Description	Incidence potentielle	Horizon	Incidence directe/indirecte	Degré de probabilité	Ampleur de l'incidence
61a-1	Réglementation et normes relatives à l'étiquetage des produits	Les améliorations continues à la réglementation et aux normes relatives à l'étiquetage des produits nous aident à prendre de meilleures décisions d'achat. Des normes comme Energy Star, LEED ou BOMA nous donnent l'occasion de faire des choix plus éclairés lorsque nous comparons de l'équipement écoénergétique ou des immeubles en vue de leur occupation. Ces normes nous assurent d'une qualité, et celles relatives à l'énergie et aux produits nous aident à réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de GES résultantes. Dans nos pratiques en matière d'approvisionnement, nous avons incorporé des normes d'étiquetage des produits dans nos critères d'évaluation globale. Par exemple, nous exigeons que les produits de papier que nous achetons proviennent de forêts sous gestion durable (p. ex., FSC). Nous avons des exigences semblables pour les achats d'équipement technologique.	Réduction des coûts d'exploitation	Actuellement	Directe	Pratiquement certain	Faible
61a-2	Accords volontaires	BMO adhère volontairement à la norme ISO14001:2004, <i>Systèmes de gestion environnementale</i> . L'adoption de cette norme pour un bon nombre de nos installations témoigne de notre leadership dans la prise de mesures volontaires avec les employés et les parties prenantes externes. Notre empreinte carbone est vérifiée chaque année par un tiers agréé. De plus, notre engagement envers la carboneutralité et la réalisation de cet objectif sont également volontaires. Nous croyons que ces mesures ont une incidence positive sur notre réputation auprès des employés et des parties prenantes.	Autre : Augmentation de la mobilisation des employés et incidence positive sur notre réputation	Actuellement	Directe	Très probable	Faible-moyen

ID	Source de l'occasion	Description	Incidence potentielle	Horizon	Incidence directe/indirecte	Degré de probabilité	Ampleur de l'incidence
61a-3	Mécanismes de quotas et d'échanges	BMO Groupe financier est une organisation nord-américaine présente sur les marchés financiers du monde entier. L'introduction d'une législation pourrait offrir des occasions de participer aux nouveaux marchés d'échange de droits d'émission. Jusqu'ici, ces occasions sont restées limitées en Amérique du Nord, en raison d'une législation peu claire et de l'étroitesse des marchés existants.	Nouveaux produits ou services aux petites entreprises	Inconnu	Directe	Inconnu	Inconnu
61a-4	Réglementation et normes relatives à l'efficacité énergétique des produits	Des normes comme Energy Star, LEED ou BOMA nous donnent l'occasion de faire des choix plus éclairés lorsque nous comparons l'efficacité énergétique et d'autres caractéristiques de durabilité ayant trait à des immeubles que nous envisageons d'occuper.	Réduction des coûts d'exploitation	Actuellement	Directe	Pratiquement certain	Faible

## 6.1b

**Veillez décrire (i) les incidences financières potentielles de l'occasion; (ii) les méthodes que vous utilisez pour gérer cette occasion; et (iii) les coûts associés à ces mesures.**

61a-1 – Réglementation et normes relatives à l'étiquetage des produits

(i) Le fait que nous pouvons nous fier au caractère rigoureux de l'étiquetage de produits et des normes de qualité nous assure du rendement énergétique des produits et constitue l'une des façons par lesquelles nous pouvons réduire notre consommation d'énergie et les émissions de GES résultantes. Cela réduit nos coûts d'exploitation annuels par une réduction de la consommation d'énergie (grâce à des produits plus écoénergétiques) et soutient notre stratégie de réduction des achats de crédits compensatoires de carbone. L'imposition de normes pour des achats peut entraîner des coûts « initiaux » supplémentaires; toutefois, nos analyses nous portent à croire que cela réduit les coûts sur toute la durée de vie des produits. La réduction de la consommation d'énergie contribuera à diminuer le coût de ce poste de notre budget d'exploitation, qui représente environ 1 % de nos coûts d'exploitation totaux.

(ii) BMO gère ces robustes normes d'approvisionnement qui, selon le produit acheté, peuvent exiger le respect de normes particulières. Des exemples sont Energy Star pour l'équipement technologique et FSC pour le papier.

(iii) Aucun coût annuel supplémentaire n'est associé à nos pratiques en matière d'approvisionnement, car l'achat de produits en fonction de normes (le cas échéant) fait partie de nos pratiques d'exploitation normales.

#### 61a-2 – Accords volontaires

(i) Un coût financier direct est associé à la certification de nos installations selon la norme ISO 14001:2004, en raison de la validation par un tiers (tous les trois ans) et des activités de surveillance annuelles. De plus, il existe des frais de personnel interne liés à la gestion de cet effort (création et mise à jour de procédures, vérifications internes, etc.). Les coûts annuels sont estimés à 50 000 \$ pour les deux éléments. L'application de cette norme ISO dans des installations procure également des avantages, en raison de l'établissement, de la surveillance et de la réalisation de cibles de réduction, qui aident à la réalisation de notre objectif d'une réduction de 10 % des émissions absolues à l'échelle de l'entreprise. Des coûts annuels sont associés également à notre vérification annuelle des émissions; toutefois, les avantages sur le plan de l'assurance l'emportent largement sur ces coûts.

(ii) Le groupe Durabilité environnementale de BMO supervise l'application de la norme ISO 14001:2004 dans nos installations. De plus, le groupe coordonne le calcul des émissions de carbone de l'entreprise, la vérification annuelle et la stratégie de la carboneutralité. Les périodes couvertes par les rapports annuels concernant ces éléments correspondent à nos exercices afin qu'elles soient les mêmes que celles des autres rapports externes de l'entreprise.

(iii) Les coûts totaux associés à notre certification ISO 14001:2004 et à la vérification par un tiers de nos émissions de carbone sont minimes, puisqu'elles totalisent moins de 75 000 \$ par année.

#### 61a-3 – Mécanismes de quotas et d'échanges

(i) L'adoption de lois susceptibles de stimuler des mesures économiques incitatives ou de conduire à la création de nouveaux marchés robustes peut être vue par BMO comme une occasion. Cela pourrait se traduire par des revenus supplémentaires pour BMO, bien que, jusqu'ici, ces occasions soient restées limitées en Amérique du Nord, en raison d'une législation peu claire et de l'étroitesse des marchés existants.

(ii) Notre position actuelle consiste à suivre l'évolution de la législation sur les mécanismes de quotas et d'échanges, principalement en Amérique du Nord, et à évaluer les occasions de participer aux nouveaux marchés d'échange de droits d'émission lorsqu'on aura plus de certitude à ce sujet.

Comme l'organisation est présente dans le monde entier, le développement de capacités d'échange de droits d'émission de carbone (ressources, systèmes, etc.) entraînerait certains coûts; cependant, l'ampleur de ces coûts n'a pas encore été définie, de même que les avantages financiers connexes. La responsabilité de gestion incomberait à notre groupe Produits de négociation.

#### 61a-4 – Réglementation et normes relatives à l'efficacité énergétique des produits

(i) L'évolution des normes d'efficacité énergétique des produits, comme LEED ou BOMA, ainsi que les mises à niveau des codes de construction nationaux facilitent l'acquisition plus efficace (opérations de crédit-bail) de locaux écoénergétiques. Les installations respectant les normes devenant plus nombreuses, les incidences financières sont les suivantes : a) les primes demandées par les propriétaires pour occuper ces installations diminuent, car l'offre augmente (les locataires ont plus de choix) et b) les coûts d'exploitation courants (coûts de location et des services publics) sur la durée du bail diminueraient. Ces immeubles ont aussi tendance à procurer un plus grand confort aux occupants, ce qui peut améliorer la productivité des employés, bien que cet effet n'ait pas encore été mesuré.

(ii) BMO gère l'acquisition d'immeubles supplémentaires au moyen d'un processus formalisé qui comprend une préférence pour les normes de qualité comme LEED-Or (le cas échéant). BMO est également membre de la Commercial Building Energy Initiative dans la région du Grand Toronto (le vice-président – Affaires immobilières de BMO en est le coprésident du conseil), qui réunit des propriétaires et des locataires dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique, et les normes représentent un volet de cette initiative continue. Nous avons également mis à niveau nos normes internes de conception et de construction afin d'inclure des caractéristiques techniques pour la construction d'espace de bureau dans le but de réaliser d'autres économies d'énergie (p. ex., 1 watt d'éclairage par pied carré). Ces mesures devraient aider à la réalisation de notre cible de réduction de 10 % des émissions absolues.

(iii) Aucun coût annuel supplémentaire n'est associé à nos pratiques en matière d'approvisionnement, car l'acquisition d'installations, que nous occupons à titre de locataire ou de propriétaire, en fonction de normes fait désormais partie de nos pratiques d'exploitation. Nous constatons une baisse des primes auparavant demandées pour l'occupation de locaux certifiés LEED ou BOMA, du fait que l'offre augmente, et une diminution des coûts d'exploitation, en raison d'une amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles. Cette amélioration de l'efficacité énergétique aide à la réalisation de notre cible de réduction des émissions absolues et contribue à réduire au maximum nos coûts d'exploitation annuels (environ 1 % des coûts d'exploitation annuels sont associés aux coûts de l'énergie).

### 6.1c

**Veillez décrire les occasions liées à l'évolution des paramètres climatiques physiques.**

ID	Source de l'occasion	Description	Incidence potentielle	Horizon	Incidence directe/indirecte	Degré de probabilité	Ampleur de l'incidence
61c-1	Autres occasions liées à des facteurs climatiques physiques	En tant qu'organisation occupant essentiellement de l'espace de bureau ou de l'espace commercial de petite superficie, nous recherchons constamment des moyens de tirer profit de l'évolution des paramètres climatiques physiques pour nos bâtiments. Lorsque nous construisons ou modifions des installations du portefeuille immobilier de l'organisation, nous tâchons d'exploiter les occasions liées à l'évolution des éléments météorologiques naturels. La rénovation d'immeubles pour profiter du refroidissement par une source naturelle en est un bon exemple. Précisément, cela consiste à faire entrer dans le bâtiment de l'air frais de l'extérieur afin d'alléger la demande d'électricité nécessaire pour refroidir l'air à l'intérieur (au moyen de refroidisseurs d'immeuble de base) et de réduire les coûts d'exploitation. Nous considérons aussi les rénovations plus conventionnelles des bâtiments comme des occasions permanentes de tirer profit de l'évolution des conditions.	Réduction des coûts d'exploitation	Actuellement	Directe	Probable	Faible

### 6.1d

**Veillez décrire (i) les incidences financières potentielles de l'occasion; (ii) les méthodes que vous utilisez pour gérer cette occasion; et (iii) les coûts associés à ces mesures.**

61c-1 – Autres facteurs climatiques divers

(i) Nous confions actuellement des activités de gestion d'installations au Canada et aux États-Unis à des professionnels externes, une impartition dont nous ne divulguons pas les coûts. Une gestion conforme aux impératifs de la durabilité environnementale dans l'ensemble des installations constitue un aspect essentiel de ces relations. Nous avons établi un indice de référence relatif au rendement éconergétique (intensité de la consommation/m<sup>2</sup>) pour ces installations, et avons mis en place des programmes d'amélioration des immobilisations sur cinq ans pour gérer les mesures et initiatives particulières que nous pouvons entreprendre afin de tirer profit des occasions de réduction permanente des coûts d'exploitation. Chaque année, nous procédons à des mises à niveau de l'enveloppe des bâtiments (toiture, fenêtres, etc.), des systèmes de CVCA (remplacement d'unités, chauffage ou refroidissement par zones) et des systèmes d'éclairage (passage de la technologie T12 à une technologie T8, T5 ou DEL). Les résultats de ces activités devraient aider à la réalisation de nos cibles annuelles de réduction des émissions.

(ii) En ce qui concerne nos tours de bureaux et autres installations clés (centres de service des opérations), nous continuons d'évaluer activement l'infrastructure des immeubles pour rechercher des occasions de mettre à niveau l'équipement, d'améliorer l'efficacité éconergétique et de raffiner nos processus opérationnels afin de réduire nos coûts et l'incidence globale de nos émissions. Nous avons mis en place un procédé de refroidissement par une source naturelle dans un certain nombre de nos installations du réseau. Dans certaines régions géographiques, nous avons également procédé à des achats en gros d'énergie, de manière à gérer de façon proactive nos coûts face à l'envol du prix des combustibles.

(iii) Les coûts associés à ces mesures s'inscrivent dans le cadre de notre planification permanente de la continuité des opérations et ne sont pas considérés comme des coûts supplémentaires.

(iii) Les coûts associés à ces occasions de mise à niveau en matière énergétique peuvent atteindre des sommes importantes (p. ex., entre 2 millions et 4 millions de dollars annuellement), selon la portée et l'ampleur des projets en question. Nous constatons généralement des économies sur nos charges de services publics de l'ordre de 15 % à 20 %, en fonction, ici encore, de la portée de chaque initiative particulière. Comme nous cherchons en permanence à réduire nos coûts d'exploitation courants, ces activités font déjà partie de notre démarche habituelle et ne devraient entraîner aucun coût supplémentaire important.

6.1e

**Veillez décrire les occasions découlant d'autres développements liés au climat.**

ID	Source de l'occasion	Description	Incidence potentielle	Horizon	Incidence directe/indirecte	Degré de probabilité	Ampleur de l'incidence
61e-1	Évolution du comportement des clients	Dans un contexte où nos clients de détail cherchent des façons de limiter leur empreinte écologique, la possibilité de leur proposer des produits financiers susceptibles de les y aider crée pour nous des occasions d'affaires dans le marché nord-américain. Par exemple : BMO a récemment lancé l'hypothèque Énergie Plus <sup>MC</sup> BMO, un prêt hypothécaire fermé à taux fixe de cinq ans à un taux réduit sans égal sur le marché, afin de récompenser les clients ayant fait des choix	Nouveaux produits ou services aux petites entreprises	Actuellement	Directe	Pratiquement certain	Faible

ID	Source de l'occasion	Description	Incidence potentielle	Horizon	Incidence directe/indirecte	Degré de probabilité	Ampleur de l'incidence
		favorables pour leur foyer et pour l'environnement. Nous offrons par ailleurs à nos clients la possibilité de bénéficier de tous leurs services bancaires en ligne, ce qui élimine la nécessité de produire des relevés ou des copies papier de chèques.					
61e-2	Réputation	BMO vise à maximiser le rendement total des capitaux propres et à trouver l'équilibre entre ses engagements à l'égard de la performance financière de ses clients, de ses employés, de l'environnement et des collectivités où nous vivons et travaillons. Nous croyons que nos efforts pour montrer l'exemple en ce qui a trait à la mesure, à la gestion et à la réduction de notre empreinte carbone, de même que pour faire preuve de transparence quant à nos politiques et pratiques à l'égard des changements climatiques, pourraient contribuer à améliorer notre réputation auprès des clients et de l'ensemble des parties prenantes.	Hausse du cours de l'action (valorisation boursière)	Actuellement	Directe	Probable	Faible
61e-3	Autres facteurs	Les mesures prises par BMO à l'égard des changements climatiques et son engagement continu envers les réductions de son empreinte carbone absolue et de la carboneutralité ont eu une incidence positive sur la mobilisation des employés. La grande importance que nous accordons continuellement aux initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique (réduction de la consommation), aux investissements dans l'énergie renouvelable et aux achats de crédits compensatoires de carbone est notre stratégie de base pour atteindre la carboneutralité. Nous croyons que nos mesures à cet égard contribuent à attirer de nouveaux employés dans l'organisation et à conserver les employés actuels.	Autre : Augmentation de la mobilisation et de la conservation des employés, et augmentation de la capacité à les attirer	Actuellement	Directe	Probable	Faible-moyen

## 6.1f

**Veillez décrire (i) les incidences financières potentielles de l'occasion; (ii) les méthodes que vous utilisez pour gérer cette occasion; et (iii) les coûts associés à ces mesures.**

BMO a récemment lancé l'hypothèque Énergie Plus<sup>MC</sup> BMO, un prêt hypothécaire fermé à taux fixe de cinq ans à un taux réduit sans égal sur le marché, afin de récompenser les clients ayant fait des choix favorables pour leur foyer et pour l'environnement. Pour être admissible à l'hypothèque Énergie Plus BMO, la propriété doit être conforme aux critères énoncés dans la liste de vérification de l'efficacité énergétique de BMO, ce qui doit être attesté par un évaluateur (ou un vérificateur du rendement énergétique) indépendant désigné par BMO. Le fait de favoriser les changements de comportement en lançant de nouveaux produits pour inciter les consommateurs à réduire leur propre empreinte carbone procure à BMO de nouvelles sources de revenus. De plus, BMO offre deux fonds d'investissement dits durables, le fonds BMO Catégorie Protection du climat et le fonds BMO Catégorie perspectives durables. Ces fonds procurent une participation à des technologies, des produits et des services axés sur la protection du climat et de l'environnement, ainsi qu'à d'autres thèmes liés au développement durable, dont des modes de vie sains, les énergies de remplacement et les ressources naturelles et génèrent des revenus pour notre groupe Gestion de patrimoine.

(ii) L'Hypothèque Énergie Plus est gérée par le groupe responsable des produits hypothécaires de détail dans le cadre de ses fonctions habituelles. Les fonds soutenant le développement durable sont gérés dans le cadre des fonctions normales du groupe Fonds d'investissement et, de ce fait, n'entraînent aucun coût supplémentaire pour l'organisation.

(iii) La gestion de ces activités n'entraîne aucun coût supplémentaire. Les incidences financières de cette occasion constituent un renseignement exclusif que nous ne rendons pas public.

### 61e-2 – Réputation

(i) Il est difficile de quantifier les incidences financières de nos activités de gestion des changements climatiques et de notre empreinte carbone sur notre réputation, car il y a manifestement d'autres facteurs qui influent sur le cours de notre action. Si nos mesures sont bien accueillies par les clients et les parties prenantes, cette incidence positive sur notre réputation pourrait nous amener de nouveaux clients et aider à augmenter notre chiffre d'affaires.

(ii) Nous faisons part de façon transparente de nos progrès, à l'interne, à notre personnel et, à l'externe, aux clients, aux actionnaires et aux autres parties prenantes, par l'intermédiaire du CDP, de notre Rapport annuel, de notre Rapport de développement durable, de notre Rapport sociétal, de notre site Web et de communiqués réguliers.

(iii) Des coûts sont associés à nos activités de gestion des changements climatiques et de notre empreinte carbone. Toutefois, les coûts marginaux de ces activités ne sont pas considérés comme importants et sont maintenant intégrés à notre budget d'exploitation annuel.

### 61e-3 – Autres facteurs

(i) Les mesures de BMO en ce qui a trait aux changements climatiques et notre engagement envers la carboneutralité favorisent la mobilisation des employés et nous aident à conserver nos employés actuels et à attirer de nouveaux employés. Notre groupe des ressources humaines nous a signalé que les nouveaux employés tiennent de plus en plus compte des valeurs des organisations en matière de développement durable lorsqu'ils évaluent leurs options d'emploi. Bien qu'une corrélation directe avec la conservation des employés ne puisse être quantifiée, notre capacité à conserver nos employés procure des avantages à l'organisation, qui peuvent comprendre la conservation du capital intellectuel et l'évitement de coûts d'embauche et de formation.

(ii) BMO a lancé de nombreux programmes pour sensibiliser les employés et les inciter à participer à des activités liées aux changements climatiques, dont les suivants :

- Un site intranet spécialement consacré aux activités de BMO dans le domaine de la durabilité environnementale;
- Le programme des ambassadeurs de l'environnement dans le cadre duquel des employés aident bénévolement le groupe Durabilité environnementale à mettre en œuvre nos initiatives tactiques et nous permettent d'obtenir une rétroaction des employés;
- La participation de BMO à la campagne annuelle Heure pour la Terre et initiatives locales dans toute l'entreprise à l'occasion du Jour et de la Semaine de la Terre;
- L'instauration de relevés de paie électroniques pour les employés qui leur permettent de renoncer aux relevés papier;
- Le programme de cartes d'usager du transport en commun dans certaines villes qui offre aux employés un rabais sur leurs cartes d'usager et encourage la réduction des émissions liées au transport (environ 4 300 employés participent au programme chaque mois);
- Le bulletin trimestriel « Un ciel bleu et clair » pour les employés, qui traitent de sujets environnementaux actuels et de leur pertinence pour les employés;
- Le remplacement graduel dans notre parc automobile des véhicules à essence conventionnels par des véhicules hybrides, qui représentent actuellement 69 % de notre parc automobile;
- L'information relative aux changements climatiques contenue dans notre Rapport annuel, notre Rapport de développement durable, notre Rapport sociétal et notre site Web.

La carboneutralité a été atteinte grâce à la grande importance que nous accordons aux mesures de réduction de la consommation, aux investissements en énergie renouvelable et, pour finir, à l'achat de crédits compensatoires de carbone de haute qualité. Le groupe Durabilité environnementale de BMO supervise ce programme.

(iii) Le budget d'exploitation annuel du groupe Durabilité environnementale comprend les coûts associés aux activités visant à sensibiliser les employés et à la gestion de notre engagement envers la carboneutralité. Un employé à temps plein appuie nos activités visant à susciter l'engagement des employés et d'autres ressources représentant au moins un équivalent temps plein gèrent les activités liées aux émissions de carbone qui soutiennent la réalisation de notre objectif de carboneutralité. Les coûts de l'achat de certificats d'énergie renouvelable et de crédits compensatoires de carbone sont compris entre 2 et 3 millions de dollars par année. Les ambassadeurs de l'environnement sont bénévoles et aucun coût supplémentaire n'est associé à leur travail.

---

#### 6.1g

**Veillez expliquer pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise peut bénéficier d'occasions liées à l'évolution de la réglementation et susceptibles d'avoir une incidence notable sur ses activités commerciales, son chiffre d'affaires ou ses dépenses.**

---

#### 6.1h

**Veillez expliquer pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise peut bénéficier d'occasions liées à l'évolution de paramètres climatiques physiques et susceptibles d'avoir une incidence notable sur ses activités commerciales, son chiffre d'affaires ou ses dépenses.**

6.1i

Veillez expliquer pourquoi vous ne considérez pas que votre entreprise peut bénéficier d'occasions découlant d'autres développements liés au climat et susceptibles d'avoir une incidence notable sur ses activités commerciales, son chiffre d'affaires ou ses dépenses.

**Module : Comptabilisation des émissions de GES, Utilisation de l'énergie et des combustibles et échanges [Investisseur]**

**Page : 7. Méthodologie relative aux émissions**

7.1

Veillez indiquer votre année de référence et vos émissions au cours de l'année de référence (domaines 1 et 2)

Année de référence	Émissions de l'année de référence – domaine 1 (téq. CO <sub>2</sub> )	Émissions de l'année de référence – domaine 2 (téq. CO <sub>2</sub> )
Du lundi 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au lundi 31 décembre 2007	25 380,03	48 236,88

7.2

Indiquez le nom de la norme, du protocole ou de la méthodologie que vous avez employés pour recueillir des données sur vos activités et calculer vos émissions des domaines 1 et 2.

**Veillez sélectionner les méthodologies publiées que vous utilisez.**

The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)  
ISO 14064-1

---

**7.2a**

Si vous avez sélectionné « Autre », veuillez préciser.

---

**7.3**

Veuillez indiquer la source des potentiels de réchauffement planétaire que vous avez appliqués.

Gaz	Référence
CO <sub>2</sub>	Deuxième rapport d'évaluation du GIEC (100 ans)
CH <sub>4</sub>	Deuxième rapport d'évaluation du GIEC (100 ans)
N <sub>2</sub> O	Deuxième rapport d'évaluation du GIEC (100 ans)
HFC	Deuxième rapport d'évaluation du GIEC (100 ans)

---

**7.4**

Veuillez indiquer les facteurs d'émission que vous avez appliqués et leur origine; vous pouvez aussi joindre une feuille Excel contenant ces données.

Combustible et carburant/matière/énergie	Facteur d'émission	Unité	Référence
Gaz naturel	50,61	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Protocole sur les GES – Installations 2000
Mazout n° 2 (mazout de chauffage)	73,91	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Protocole sur les GES – Installations 2000
Essence automobile	2 382,20	Autre : kg de CO <sub>2e</sub> par m <sup>3</sup>	Protocole sur les GES – Équipement mobile 2000
Carburéacteur	2 552,00	Autre : kg de CO <sub>2e</sub> par m <sup>3</sup>	Protocole sur les GES – Équipement mobile 2000
Autre : Vapeur	0,15	tonnes métriques de CO <sub>2e</sub> par tonne métrique	Laboratoire de recherche en diversification énergétique CANMET 2000
Mazout n° 2 (mazout de chauffage)	70,77	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Protocole sur les GES – Installations 2000
Autre : Achat d'électricité – Australie	245,36	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – Barbade	201,20	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	GHG Protocol – Electricity – 2006

Combustible et carburant/matière/énergie	Facteur d'émission	Unité	Référence
Autre : Achat d'électricité – Brésil	24,68	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – Chine	206,93	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – France	22,98	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – Inde	268,95	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – Irlande	135,06	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – Luxembourg	87,44	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – Mexique	122,21	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – Singapour	147,51	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – Suisse	7,61	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – Émirats arabes unis	233,90	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – Royaume-Uni	135,26	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Agence internationale de l'énergie (2010) – 2008
Autre : Achat d'électricité – Alberta, Canada	235,23	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Colombie-Britannique, Canada	8,15	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Manitoba, Canada	0,84	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Nouveau-Brunswick, Canada	141,33	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Terre-Neuve, Canada	5,58	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Territoires du Nord-Ouest, Canada	106,39	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Nouvelle-Écosse, Canada	223,30	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Ontario, Canada	36,43	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Île-du-Prince-Édouard, Canada	0,83	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Québec, Canada	0,57	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Saskatchewan, Canada	213,07	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Yukon, Canada	13,10	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	Environnement Canada (2012) – 2010
Autre : Achat d'électricité – Arizona, É.-U.	149,18	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Californie, É.-U.	71,54	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007

Combustible et carburant/matière/énergie	Facteur d'émission	Unité	Référence
Autre : Achat d'électricité – Colorado, É.-U.	228,79	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Connecticut, É.-U.	87,66	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Floride, É.-U.	159,16	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Georgie, É.-U.	177,69	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Illinois, É.-U.	140,18	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Indiana, É.-U.	259,87	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Iowa, É.-U.	225,62	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Kansas, É.-U.	217,99	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Maryland, É.-U.	169,53	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Massachusetts, É.-U.	151,89	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Michigan, É.-U.	179,53	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Minnesota, É.-U.	192,95	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Missouri, É.-U.	225,84	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Nevada, É.-U.	146,86	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – New Hampshire, É.-U.	84,26	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – New Jersey, É.-U.	88,61	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – New York, É.-U.	95,09	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Caroline du Nord, É.-U.	156,47	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007

Combustible et carburant/matière/énergie	Facteur d'émission	Unité	Référence
Autre : Achat d'électricité – Ohio, É.-U.	229,00	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Pennsylvanie, É.-U.	153,05	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Texas, É.-U.	165,35	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Utah, É.-U.	245,14	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Virginie, É.-U.	144,25	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Washington, É.-U.	32,85	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : Achat d'électricité – Wisconsin, É.-U.	201,66	Autre : kg CO <sub>2e</sub> par GJ	EPA (Agence de protection de l'environnement des É.-U.) (2010) – 2007
Autre : HFC-134A	1 300	tonnes métriques de CO <sub>2e</sub> par tonne métrique	GIEC – 2000
Autre : R-410A	1 725	tonnes métriques de CO <sub>2e</sub> par tonne métrique	GIEC – 2000

**Page : 8. Données sur les émissions (du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011)**

**8.1**

**Veillez sélectionner le périmètre de mesure que vous utilisez pour votre inventaire des gaz à effet de serre (domaines 1 et 2).**

Entreprises sur lesquelles un contrôle financier est exercé.

**8.2a**

**Veillez indiquer le volume global de vos émissions brutes du domaine 1 en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub> (téq. CO<sub>2</sub>).**

21 150,52

---

8.2b

Veillez indiquer le volume global de vos émissions brutes du domaine 1 en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub> – Ventilation de la partie 1.

Périmètre de mesure	Émissions brutes globales – domaine 1 (téq. CO <sub>2</sub> )	Commentaires

---

8.2c

Veillez indiquer le volume global de vos émissions brutes du domaine 1 en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub> – Total de la partie 1

Émissions brutes globales – domaine 1 (téq. CO <sub>2</sub> ) – Total de la partie 1	Commentaires

---

8.2d

Veillez indiquer le volume global de vos émissions brutes du domaine 1 en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub> – Partie 2

Périmètre de mesure	Émissions brutes globales – domaine 1 (téq. CO <sub>2</sub> )	Commentaires

---

8.3a

Veillez indiquer le volume global de vos émissions brutes du domaine 2 en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub> (téq. CO<sub>2</sub>).

65 602,89

---

8.3b

Veillez indiquer le volume global de vos émissions brutes du domaine 2 en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub> – Ventilation de la partie 1.

Périmètre de mesure	Émissions brutes globales – domaine 2 (téq. CO <sub>2</sub> )	Commentaires

---

8.3c

Veillez indiquer le volume global de vos émissions brutes du domaine 2 en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub> – Total de la partie 1

Émissions brutes globales – domaine 2 (téq. CO <sub>2</sub> ) – Total de la partie 1	Commentaires

---

8.3d

Veillez indiquer le volume global de vos émissions brutes du domaine 2 en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub> – Partie 2

Périmètre de mesure	Émissions brutes globales – domaine 2 (téq. CO <sub>2</sub> ) – Autres entités, activités ou installations sous votre contrôle opérationnel	Commentaires

---

8.4

Y a-t-il des sources d'émissions des domaines 1 et 2 qui ne sont pas incluses dans votre déclaration (installations, GES particuliers, activités, secteurs géographiques, etc.)?

---

8.4a

Veillez remplir le tableau ci-dessous.

Entité déclarante	Source	Domaine	Motif de l'exclusion de la source.
-------------------	--------	---------	------------------------------------

---

8.4

Y a-t-il des sources d'émissions des domaines 1 et 2 qui ne sont pas incluses dans votre déclaration (installations, GES particuliers, activités, secteurs géographiques, etc.)?

Non

---

8.4a

Veillez remplir le tableau ci-dessous.

Source	Domaine	Motif de l'exclusion de la source.
--------	---------	------------------------------------

---

8.5

Veillez estimer le degré d'incertitude des chiffres totaux que vous avez indiqués pour le volume global de vos émissions brutes des domaines 1 et 2 et préciser les motifs d'incertitude concernant la collecte, la manipulation des données et les calculs effectués.

Émissions du domaine 1 : Marge d'incertitude	Émissions du domaine 1 : Principaux motifs d'incertitude	Émissions du domaine 1 : Veuillez justifier en détail l'incertitude concernant vos données.	Émissions du domaine 2 : Marge d'incertitude	Émissions du domaine 2 : Principaux motifs d'incertitude	Émissions du domaine 2 : Veuillez justifier en détail l'incertitude concernant vos données.
Plus de 2 %, sans dépasser 5 %	Lacunes dans les données Contraintes touchant les processus de mesure Gestion des données	Nos principaux motifs d'incertitude concernant nos données sont les suivants : Collecte ou gestion des données : 1) Exhaustivité – nous continuons d'estimer un pourcentage de nos émissions du domaine 1, en raison du manque de données disponibles (lacunes dans les données et contraintes touchant les processus de mesure). Les données sur la consommation liée aux émissions du domaine 1 produites par des installations ou les véhicules sont recueillies à l'interne par les employés de BMO ou, pour les installations, par les gestionnaires de ces dernières. 2) Exactitude – dans les cas où les données nous proviennent de sources extérieures (gestionnaires des installations), il existe un risque que certaines inexactitudes s'y soient glissées. Nous dépendons des contrôles internes mis en place par les gestionnaires de nos installations, et nous procédons régulièrement à des vérifications des processus de ces derniers afin d'avoir un degré raisonnable de certitude concernant la fiabilité de leurs activités. Manipulation des données : 1) La collecte des données provenant des factures des entreprises de services publics et leur transfert vers des systèmes d'enregistrement de données ou des feuilles de calcul où elles sont regroupées comportent aussi un risque d'erreur. Dans le cas des renseignements recueillis à l'interne, nous confions à une personne la tâche de recueillir les données mensuelles et de les regrouper dans une feuille de calcul, et à d'autres celle d'effectuer des vérifications au moyen d'échantillons. Ces vérifications portent principalement sur les établissements qui affichent les	Plus de 2 %, sans dépasser 5 %	Lacunes dans les données Contraintes touchant les processus de mesure Gestion des données	Nos principaux motifs d'incertitude concernant nos données sont les suivants : Collecte ou gestion des données : 1) Exhaustivité – nous continuons d'estimer un pourcentage de nos émissions du domaine 2, en raison du manque de données disponibles (lacunes dans les données et contraintes touchant les processus de mesure). Les données sur la consommation liée aux émissions du domaine 2 produites par les installations sont recueillies à l'interne par les employés de BMO ou par les gestionnaires des installations. 2) Exactitude – dans les cas où les données nous proviennent de sources extérieures (gestionnaires des installations), il existe un risque que certaines inexactitudes s'y soient glissées. Nous dépendons des contrôles internes mis en place par les gestionnaires de nos installations, et nous procédons régulièrement à des vérifications des processus de ces derniers afin d'avoir un degré raisonnable de certitude concernant la fiabilité de leurs activités. Manipulation des données : 1) La collecte des données provenant des factures des entreprises de services publics et leur transfert vers des systèmes d'enregistrement de données ou des feuilles de calcul où elles sont regroupées comportent aussi un risque d'erreur. Dans le cas des renseignements recueillis à l'interne, nous confions à une personne la tâche de recueillir les données mensuelles et de les regrouper dans une feuille de calcul, et à d'autres celle d'effectuer des vérifications au moyen d'échantillons. Ces vérifications portent principalement sur les établissements qui affichent les plus fortes

Émissions du domaine 1 : Marge d'incertitude	Émissions du domaine 1 : Principaux motifs d'incertitude	Émissions du domaine 1 : Veuillez justifier en détail l'incertitude concernant vos données.	Émissions du domaine 2 : Marge d'incertitude	Émissions du domaine 2 : Principaux motifs d'incertitude	Émissions du domaine 2 : Veuillez justifier en détail l'incertitude concernant vos données.
		<p>plus fortes consommations, de façon à réduire les risques d'erreur importante. Nous demandons que les mêmes processus soient utilisés dans les cas où l'information provient des gestionnaires de nos installations (p. ex., lorsqu'ils sont responsables du traitement des factures de services publics pour des établissements dont nous sommes propriétaires). À l'étape du chargement des données dans l'outil GHG:ID, nous nous efforçons d'atténuer les risques associés au transfert en employant des méthodes de chargement automatisées, et nous effectuons des vérifications au moyen de totaux de contrôle, c'est-à-dire en comparant les totaux obtenus avant et après le chargement. Les données recueillies à l'échelle de l'organisation et celles qui nous sont communiquées par des fournisseurs externes sont intégrées à un modèle de collecte des données. Toute lacune devant être comblée par une estimation est repérée au cours de ce processus. Une fois les données intégrées, le modèle de collecte des données est chargé dans l'outil GHG:ID. après quoi on effectue des vérifications de l'intégrité des données (dénombrement des installations et des dossiers, et vérification des chiffres totaux de consommation) pour s'assurer que celles-ci ont été chargées de façon uniforme d'un programme à l'autre. Pour réduire les risques, lorsque les calculs sont effectués au moyen de feuilles de calcul conçues à l'interne, nous confions à des personnes différentes les tâches de création et de vérification.</p>			<p>consommations, de façon à réduire les risques d'erreur importante. Nous demandons que les mêmes processus soient utilisés dans les cas où l'information provient des gestionnaires de nos installations (p. ex., lorsqu'ils sont responsables du traitement des factures de services publics pour des établissements dont nous sommes propriétaires). À l'étape du chargement des données dans l'outil GHG:ID, nous nous efforçons d'atténuer les risques associés au transfert en employant des méthodes de chargement automatisées, et nous effectuons des vérifications au moyen de totaux de contrôle, c'est-à-dire en comparant les totaux obtenus avant et après le chargement. Les données recueillies à l'échelle de l'organisation et celles qui nous sont communiquées par des fournisseurs externes sont intégrées à un modèle de collecte des données. Toute lacune devant être comblée par une estimation est repérée au cours de ce processus. Une fois les données intégrées, le modèle de collecte des données est chargé dans l'outil GHG:ID. après quoi on effectue des vérifications de l'intégrité des données (dénombrement des installations et des dossiers, et vérification des chiffres totaux de consommation) pour s'assurer que celles-ci ont été chargées de façon uniforme d'un programme à l'autre. Pour réduire les risques, lorsque les calculs sont effectués au moyen de feuilles de calcul conçues à l'interne, nous confions à des personnes différentes les tâches de création et de vérification.</p>

---

8.6

**Veillez indiquer la situation qui s'applique à vos émissions du domaine 1 en matière de vérification ou d'assurance.**

Vérification effectuée ou assurance acquise.

---

8.6a

**Veillez indiquer la proportion de vos émissions du domaine 1 qui a été vérifiée ou dont l'assurance a été établie.**

Plus de 90 %, sans dépasser 100 %

---

8.6b

**Veillez détailler les démarches de vérification ou d'évaluation du degré d'assurance effectuées et joindre les relevés pertinents.**

Type de vérification ou degré d'assurance	Norme applicable	Relevé pertinent annexé
Assurance raisonnable	ISO14064-3	Relevé de vérification annexé – BMO Emissions Verification Fiscal 2011 (Morrison Hershfield).pdf Veillez prendre note que la vérification porte sur notre exercice qui s'étend du 1 <sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011.

---

8.7

**Veillez indiquer la situation qui s'applique à vos émissions du domaine 2 en matière de vérification ou d'assurance.**

Vérification effectuée ou assurance acquise.

---

8.7a

**Veillez indiquer la proportion de vos émissions du domaine 2 qui a été vérifiée ou dont l'assurance a été établie.**

Plus de 90 %, sans dépasser 100 %

---

8.7b

**Veillez détailler les démarches de vérification ou d'évaluation du degré d'assurance effectuées et joindre les relevés pertinents.**

Type de vérification ou degré d'assurance	Norme applicable	Relevé pertinent annexé
Assurance raisonnable	ISO14064-3	Relevé de vérification annexé – BMO Emissions Verification Fiscal 2011 (Morrison Hershfield).pdf Veillez prendre note que la vérification porte sur notre exercice qui s'étend du 1 <sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011.

---

8.8

**Votre entreprise génère-t-elle des émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de carbone biologique séquestré (c'est-à-dire, le dioxyde de carbone produit par la combustion de biomasse ou de biocarburants)?**

Non

---

8.8a

**Veillez indiquer le volume des émissions en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub>.**

---

**Pièces jointes**

[https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor CDP 2012/Shared Documents/Attachments/InvestorCDP2012/8.EmissionsData\(1 Nov2010-31 Oct2011\)/BMO Emissions Verification Fiscal 2011 \(Morrison Hershfield\).pdf](https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor%20CDP%202012/Shared%20Documents/Attachments/InvestorCDP2012/8.EmissionsData(1%20Nov2010-31%20Oct2011)/BMO%20Emissions%20Verification%20Fiscal%202011%20(Morrison%20Hershfield).pdf)

---

**Page : 9. Ventilation des émissions du domaine 1 (du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011)**

---

**9.1**

**Vos sources d'émissions du domaine 1 se trouvent-elles dans plus d'un pays ou d'une région (si elles sont visées par une réglementation des émissions au niveau régional)?**

Oui

---

**9.1a**

**Veillez remplir le tableau ci-dessous.**

Pays	Téq. CO <sub>2</sub> – domaine 1
Canada	12 928,42
États-Unis	8 222,10

---

**9.2**

**Veillez indiquer de quelle autre manière vous pouvez décomposer vos émissions du domaine 1 (cochez toutes les réponses pertinentes).**

Par groupe d'exploitation  
Par type d'installation  
Par type de GES  
Par activité

---

**9.2a**

**Veillez décomposer le volume global total de vos émissions brutes du domaine 1 en répartissant celles-ci par groupe d'exploitation.**

<b>Groupe d'exploitation</b>	<b>Téq. CO<sub>2</sub> – domaine 1</b>
Banque de Montréal	13 024,51
Harris N.A.	8 126,01

---

**9.2b**

**Veillez décomposer le volume global total de vos émissions brutes du domaine 1 en répartissant celles-ci par type d'installation.**

<b>Type d'installation</b>	<b>Téq. CO<sub>2</sub> – domaine 1</b>
Installations de détail (succursales, guichets automatiques)	12 333,35
Bureaux	3 611,73
Installations à vocation particulière (centres de service des opérations, centres informatiques, centres de formation)	3 539,39
Véhicules	1 666,05

---

**9.2c**

**Veillez décomposer le volume global total de vos émissions brutes du domaine 1 en répartissant celles-ci par type de GES.**

<b>Type de GES</b>	<b>Téq. CO<sub>2</sub> – domaine 1</b>
CH <sub>4</sub>	38,38
N <sub>2</sub> O	19,34
CO <sub>2</sub>	20 873,17
HFC	219,63

---

**9.2d**

Veillez décomposer le volume global total de vos émissions brutes du domaine 1 en répartissant celles-ci par activité.

Type d'activité	Téq. CO <sub>2</sub> – domaine 1
Combustion de sources fixes (installations)	19 264,84
Combustion de sources mobiles	1 666,05
Émissions fugitives (HFC – installations)	219,63

---

**Page : 10. Ventilation des émissions du domaine 2 (du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011)**

---

**10.1**

Vos sources d'émissions du domaine 2 se trouvent-elles dans plus d'un pays ou d'une région (si elles sont visées par une réglementation des émissions au niveau régional)?

Oui

---

**10.1a**

Veillez remplir le tableau ci-dessous.

Pays	Téq. CO <sub>2</sub> – domaine 2
Canada	20 811,55
États-Unis	44 791,34

---

**10.2**

Veillez indiquer de quelle autre manière vous pouvez décomposer vos émissions du domaine 2 (cochez toutes les réponses pertinentes).

Par groupe d'exploitation  
Par type d'installation  
Par activité

---

**10.2a**

**Veillez décomposer le volume global total de vos émissions brutes du domaine 2 en répartissant celles-ci par groupe d'exploitation.**

Groupe d'exploitation	Téq. CO <sub>2</sub> – domaine 2
Banque de Montréal	20 811,55
Harris N.A.	44 791,34

---

**10.2b**

**Veillez décomposer le volume global total de vos émissions brutes du domaine 2 en répartissant celles-ci par type d'installation.**

Type d'installation	Téq. CO <sub>2</sub> – domaine 2
Installations de détail (succursales, guichets automatiques)	49 356,24
Bureaux	4 998,75
Installations à vocation particulière (centres de service des opérations, centres informatiques, centres de formation)	11 247,90

---

**10.2c**

**Veillez décomposer le volume global total de vos émissions brutes du domaine 2 en répartissant celles-ci par activité.**

Activité	Téq. CO <sub>2</sub> – domaine 2
Combustion de sources fixes (installations)	65 602,89

11.1

**Considérez-vous que les facteurs d'émission moyens du réseau que vous avez utilisés à la question 8.3 pour déclarer vos émissions du domaine 2 tiennent compte des ententes contractuelles que vous avez conclues avec des fournisseurs d'électricité?**

Oui

11.1a

**Vous pouvez répondre à cette question en déclarant une quantité totale d'émissions du domaine 2 produites dans le cadre d'ententes contractuelles. Veuillez indiquer en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub> le volume global total de vos émissions du domaine 2 produites dans le cadre d'ententes contractuelles.**

11.1b

**Veuillez expliquer comment vous parvenez au chiffre que vous indiquez (voir directives).**

11.2

**Au cours de l'année de déclaration, votre entreprise a-t-elle prélevé des certificats (p. ex., des certificats d'énergie renouvelable) associés à l'achat d'électricité provenant de sources à intensité carbonique faible ou nulle, ou de tels prélèvements ont-ils été faits au nom de votre entreprise?**

Yes

11.2a

**Veillez fournir des précisions, dont le nombre et le type de certificats.**

Type de certificat	Nombre de certificats	Commentaires
Certificats d'énergie renouvelable	115 213	Au Canada, pendant la période de déclaration, BMO Groupe financier a acheté auprès d'un détaillant en énergie, Bullfrog Power Inc., un total cumulatif de 23 812 740 kWh d'électricité générée au moyen de sources renouvelables (23 813 certificats d'énergie renouvelable ou CER). Les CER représentent de l'énergie provenant d'installations – éoliennes et installations hydroélectriques à incidences limitées – ayant reçu l'homologation Eco-Logo. BMO a jusqu'ici mis en place l'utilisation de cette énergie renouvelable dans des succursales de détail situées dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Les certificats d'énergie renouvelable associés à ces achats ont été prélevés dans le cadre du contrat conclu entre BMO Groupe financier (entité juridique : Banque de Montréal) et Bullfrog Power Inc. Le contrat actuel est d'une durée de trois ans et il y est spécifié que les CER peuvent uniquement être prélevés et ne seront pas vendus ou transférés à un tiers par Bullfrog Power Inc. Aux États-Unis, BMO Groupe financier (filiale : Harris N.A.) a acheté un total cumulatif de 91 400 000 kWh d'électricité de source renouvelable (91 400 CER) auprès de NextEra Energy Power Marketing. Les CER représentent de l'énergie provenant d'installations éoliennes. Les certificats d'énergie renouvelable associés à ces achats ont été prélevés dans le cadre du contrat conclu entre BMO Groupe financier (entité juridique : Harris N.A.) et NextEra Energy Power Marketing. Le contrat actuel est d'une durée de trois ans et il y est spécifié que les CER peuvent uniquement être prélevés et ne seront pas vendus ou transférés à un tiers par NextEra.

## Page : 12. Énergie

### 12.1

**Quelle proportion de vos dépenses opérationnelles totales a été consacrée à l'achat d'énergie au cours de l'année de déclaration?**

Plus de 0 %, sans dépasser 5 %

### 12.2

**Veillez préciser, en MWh, les quantités d'énergie (combustible, électricité chaleur, vapeur et services de refroidissement) que votre entreprise a consommées au cours de l'année de déclaration.**

Type d'énergie	MWh
----------------	-----

Type d'énergie	MWh
Combustibles	109 045,45
Électricité	207 578,26
Chauffage	0,00
Vapeur	983,36
Refroidissement	0.00

### 12.3

**Veillez remplir le tableau ci-dessous en ventilant par type de combustible le volume, total indiqué précédemment au titre des combustibles.**

Combustibles	MWh
Gaz naturel	94 934,18
Mazout n° 2 (mazout de chauffage)	7 633,93
Carburacteur	3 373,27
Essence automobile	3 104,07

## Page : 13. Évolution des émissions

### 13.1

**Comment vos émissions absolues (domaines 1 et 2 combinés) de l'année de déclaration ont-elles évolué par rapport à l'année précédente?**

En hausse

#### 13.1a

**Veillez remplir le tableau ci-dessous.**

Cause	Volume d'émissions (pourcentage)	Sens de l'évolution	Commentaires
Mesures de réduction des émissions	3,76	Baisse	La baisse découle principalement (environ 89 %) des mesures de réduction des émissions des domaines 1 et 2 que nous avons prises relativement à la consommation d'énergie dans les immeubles. Ces mesures ont consisté à remplacer les dispositifs d'éclairage, à améliorer les enveloppes des bâtiments et à modifier ou améliorer les équipements CVCA. Le reste de la baisse découle de la diminution des émissions du domaine 1 liées aux véhicules qui a trait à l'utilisation de nos véhicules de service (plus de véhicules hybrides).
Acquisitions	81,14	Hausse	En juillet 2011, nous avons conclu l'acquisition de M&I Bank aux États-Unis, ce qui a fortement accru notre empreinte immobilière. Nous avons acquis environ 3,5 millions de pieds carrés d'installations dont nous sommes propriétaires et, bien qu'ils n'aient fait partie de notre stock d'immeubles que durant 4 mois, l'incidence sur les émissions absolues est importante. Dans le rapport de l'an dernier, nous avons indiqué l'acquisition d'AMCORE Bank aux États-Unis par BMO Groupe financier. L'acquisition a pris effet le 23 avril 2010. Comme nous avons indiqué les émissions d'environ 6 mois en 2010 et l'incidence sur une année complète en 2011, nous avons inclus la différence dans notre explication de l'évolution dans notre rapport de cette année.
Évolution des résultats	0,17	Baisse	La baisse nette indiquée s'explique par les incidences des installations dont nous étions propriétaire pendant toute l'année en 2010 et qui ont fermées en 2011, ainsi que de celles qui ne faisaient pas partie de notre stock en 2010 et qui ont été ouvertes en 2011.
Autre : Évolution des facteurs d'émission	4,47	Hausse	La demande d'information du CDP de 2011 (données de l'exercice 2010) renvoyait aux facteurs d'émission de l'électricité régionaux (provinciaux) publiés en 2008 pour le Canada. La demande d'information du CDP de cette année (données de l'exercice 2011) renvoie aux facteurs d'émission de l'électricité régionaux (provinciaux) publiés en 2010 pour le Canada. Nous avons calculé les incidences de l'évolution des facteurs d'émission comme facteur explicatif de l'évolution totale des émissions du domaine 2. Le rapport du CDP de 2011 (données de l'exercice 2010) renvoyait aux facteurs d'émission de l'électricité régionaux (États) publiés en 2007 par l'EPA pour les États-Unis. La demande d'information du CDP de cette année (données de l'exercice 2011) renvoie aux facteurs d'émission de l'électricité eGRID 2010 Version 1.1. Nous sommes passés aux facteurs eGRID fondés sur les directives publiées dans le Protocole sur les gaz à effet de serre du World Resources Institute. Nous avons calculé les incidences de l'évolution des facteurs d'émission comme facteur explicatif de l'évolution totale des émissions du domaine 2.
Autre : Rajustements des données	4,41	Hausse	L'amélioration de nos processus et de la collecte de données est une préoccupation constante. Les rajustements jugés nécessaires ont été apportés aux données sur les émissions des domaines 1 et 2 qui ont été intégrées aux déclarations antérieures. Dans certains cas, notre déclaration de l'an dernier contenait des données estimatives, mais nous sommes maintenant en possession des données réelles sur la consommation pour l'année courante (ce qui justifie une partie des changements déclarés). La hausse indiquée est un chiffre net tenant compte de toutes les données mises à jour.
Autre : Conditions météorologiques	13,90	Hausse	Bien que notre outil de calcul des émissions de GES ne permette pas de déterminer l'incidence précise des conditions météorologiques, nous attribuons la différence résiduelle (évolution nette) aux effets des conditions météorologiques sur les émissions des domaines 1 et 2.

## 13.2

Veillez exprimer vos émissions brutes combinées des domaines 1 et 2 pour l'année de déclaration en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub> sur le revenu total dans l'unité monétaire choisie.

Ratio d'intensité	Numérateur de la mesure	Dénominateur de la mesure	Évolution par rapport à l'année précédente (%)	Sens de l'évolution	Explication
0,0000063241	tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub> (téq. CO <sub>2</sub> )	revenu total (unité monétaire)	18,96	Hausse	Le revenu a progressé de 12,35 % en 2011 par rapport à 2010, et BMO poursuit son expansion. Les émissions absolues (téq. CO <sub>2</sub> – domaines 1 et 2) ont augmenté de 33,6 % pendant la même période, en raison surtout de l'acquisition de M&I Bank par BMO aux États-Unis en juillet 2011. Bien que les émissions liées au stock d'installations (excluant les installations acquises) de BMO aient diminué, la hausse des émissions découlant de l'acquisition de M&I Bank est la principale raison de la hausse du ratio d'intensité. Nous avons fourni cette information car elle nous a été demandée, mais nous considérons qu'elle ne représente pas l'indicateur le plus pertinent. Le nombre de téq. CO <sub>2</sub> par employé et le nombre de téq. CO <sub>2</sub> par m <sup>2</sup> de locaux occupés (voir les questions Q13.3 et 13.4 ci-dessous) nous semblent des mesures beaucoup plus éloquentes.

## 13.3

Veillez décrire vos émissions brutes combinées des domaines 1 et 2 pour l'année de déclaration en tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub> par employé équivalent temps plein (ETP).

Ratio d'intensité	Numérateur de la mesure	Dénominateur de la mesure	Évolution par rapport à l'année précédente (%)	Sens de l'évolution	Explication
1,8388	tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub> (téq. CO <sub>2</sub> )	Employé ETP	7,50	Hausse	Le nombre d'employés a augmenté de 9 233, ou 24,3 %, entre 2010 et 2011, en raison surtout des acquisitions. Les émissions absolues (téq. CO <sub>2</sub> – domaines 1 et 2) ont augmenté de 21 846, ou 33,7 %, pendant la même période, en raison surtout de l'acquisition de M&I Bank. Nous commençons seulement à examiner les occasions de réduire les émissions liées aux immeubles acquis et les synergies associées au personnel qui s'est ajouté par suite de l'acquisition de M&I Bank.

### 13.4

Veillez fournir un ratio d'intensité (normalisé) supplémentaire pertinent par rapport aux activités de votre entreprise.

Ratio d'intensité	Numérateur de la mesure	Dénominateur de la mesure	Évolution par rapport à l'année précédente (%)	Sens de l'évolution	Explication
0,1014	tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub> (téq. CO <sub>2</sub> )	mètre carré	2,68	Baisse	Le ratio d'intensité représente les émissions des domaines 1, 2 et 3 par mètre carré de surface de bureaux occupée. Les émissions du domaine 3 liées à aux immeubles se rapportent à notre occupation des locaux loués définis dans le périmètre de mesure des émissions que nous utilisons, soit « entreprises sur lesquelles un contrôle financier est exercé ».
0,3232		Autre : Employé ETP	19,41	Baisse	Le ratio d'intensité concerne les émissions du domaine 3 liées aux déplacements pour affaires (par voie aérienne ou terrestre) (téq. CO <sub>2</sub> ) par employé ETP. Le nombre d'employés a augmenté de 9 233, ou 24,3 %, entre 2010 et 2011, en raison surtout des acquisitions. Les émissions liées aux déplacements pour affaires (téq. CO <sub>2</sub> ) sont demeurées au même niveau en 2011 qu'en 2010, bien que les incidences des acquisitions soient prises en compte.

## Page : 14. Marchés de quotas d'émission

### 14.1

**Participez-vous à un système d'échange de quotas d'émission?**

Non, et nous ne prévoyons pas, à l'heure actuelle, participer à un tel système d'ici à deux ans.

#### 14.1a

Veillez remplir le tableau ci-dessous pour chacun des systèmes d'échange de quotas d'émission auxquels vous participez.

Nom du système	Période sur laquelle portent les données indiquées	Quotas attribués	Quotas achetés	Émissions vérifiées (téq. CO <sub>2</sub> )	Renseignements sur la propriété
----------------	--	------------------	----------------	---	---------------------------------

14.1b

Quelle est votre stratégie en matière de conformité aux systèmes auxquels vous participez ou prévoyez de participer?

14.2

Au cours de la période de déclaration, votre entreprise a-t-elle créé ou acheté des crédits de carbone générés par des projets?

Oui

14.2a

Veuillez remplir le tableau ci-dessous.

Création ou achat de crédits?	Type de projet	Identification des projets	Norme de vérification des crédits	Nombre de crédits (téq. CO <sub>2</sub> )	Nombre de crédits (téq. CO <sub>2</sub> ) : Volume ajusté en fonction du risque	Crédits prélevés	Objectif (p. ex., conformité)
Achat de crédits	Gaz d'enfouissement	Fonds pour un Canada vert – City of Guelph (COG)	Autre : ISO 14064-2	31 922	31 922	Oui	Compensation volontaire
Achat de	Évitement des émissions	Fonds pour un Canada vert – Saint-Félicien	Autre : ISO	28 307	28 307	Oui	Compensation

Création ou achat de crédits?	Type de projet	Identification des projets	Norme de vérification des crédits	Nombre de crédits (téq. CO <sub>2</sub> )	Nombre de crédits (téq. CO <sub>2</sub> ) : Volume ajusté en fonction du risque	Crédits prélevés	Objectif (p. ex., conformité)
crédits	de méthane	(SF)	14064-2				volontaire
Achat de crédits	Bioénergie	Fonds pour un Canada vert – Merom Farms Ltd. (MRM)	Autre : ISO 14064-2	11 538	11 538	Oui	Compensation volontaire
Achat de crédits	Efficacité énergétique : industrie	Fonds pour un Canada vert – Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)	Autre : ISO 14064-2	2 261	2 261	Oui	Compensation volontaire
Achat de crédits	Efficacité énergétique : industrie	Fonds pour un Canada Vert – Toronto District School Board (TDSB)	Autre : ISO 14064-2	30 999	30 999	Oui	Compensation volontaire
Achat de crédits	Efficacité énergétique : industrie	Fonds pour un Canada vert – Université d'Alberta (UOA)	Autre : ISO 14064-2	19 530	19 530	Oui	Compensation volontaire
Achat de crédits	Efficacité énergétique : industrie	Fonds pour un Canada vert – Les Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge (SASV)	Autre : ISO 14064-2	2 810	2 810	Oui	Compensation volontaire
Achat de crédits	Efficacité énergétique : industrie	Fonds pour un Canada vert – Commission scolaire Pointe-de-l'Île (CSPI)	Autre : ISO 14064-2	3 361	3 361	Oui	Compensation volontaire

### 15.1

Veillez fournir des données sur les sources d'émissions du domaine 3 qui sont pertinentes dans le cas de votre entreprise

Sources d'émissions du domaine 3	Téq. CO <sub>2</sub>	Méthodologie	Si vous ne pouvez pas quantifier les émissions, veuillez les décrire.
----------------------------------	----------------------	--------------	---

Sources d'émissions du domaine 3	Téq. CO <sub>2</sub>	Méthodologie	Si vous ne pouvez pas quantifier les émissions, veuillez les décrire.
Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non comprises dans les domaines 1 ou 2)	100 960,07	<p>Compte tenu du périmètre de mesure que nous utilisons (entreprises sur lesquelles un contrôle financier est exercé) et nos obligations contractuelles relatives aux locaux dont nous sommes locataires (norme du Protocole des GES), les émissions des locaux loués ont été classées émissions du domaine 3. Les émissions liées à la consommation de combustible et à l'achat d'électricité pour les établissements dont nous sommes locataires (émissions des domaines 1 et 2 du locateur) représentent une part importante des émissions totales du domaine 3 que nous déclarons. Au cours des cinq dernières années, BMO a utilisé une version spécialement adaptée de l'outil GHG:ID d'ICF International pour calculer ses émissions de gaz à effet de serre. L'outil GHG:ID d'ICF International adapté pour BMO est entièrement conforme au document « Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée) », élaborée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development (Conseil mondial des affaires sur le développement durable) (« le protocole sur les GES ») et à la norme ISO 14064 : Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécification et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre. À notre demande, les propriétaires ou les gestionnaires des locaux occupés par BMO Groupe financier nous fournissent chaque année leurs données sur la consommation. Dans les cas où il y a des compteurs de contrôle sur place, les renseignements sur la consommation réelle de combustible ou d'électricité sont utilisés pour établir notre consommation. Si aucune information de ce type n'est disponible, nous recevons des renseignements sur la consommation de l'immeuble entier, à partir desquels nous déterminons, au prorata de la superficie que nous occupons dans l'immeuble, la quantité de chacun des combustibles et d'électricité consommée par BMO Groupe financier. Nous demandons en outre aux propriétaires des immeubles de nous confirmer que les renseignements qui nous sont fournis reflètent fidèlement la consommation, et nous recevons pour divers immeubles les données réelles fournies par l'entreprise de services publics. Nous conservons une feuille de calcul détaillée concernant chaque établissement loué faisant l'objet de ce type de collecte de renseignements. Nous vérifions régulièrement l'intensité d'utilisation de l'énergie (consommation par pied carré) qui se dégage des renseignements sur la consommation qui nous</p>	

Sources d'émissions du domaine 3	Téq. CO <sub>2</sub>	Méthodologie	Si vous ne pouvez pas quantifier les émissions, veuillez les décrire.
		<p>sont fournis, afin de déceler toute anomalie apparente et la soumettre à un examen plus poussé. Les renseignements sur la consommation sont ensuite entrés dans l'outil GHG:ID d'ICF International en vue du calcul des émissions pertinentes.</p>	
Déplacements pour affaires	13 583,48	<p>Comme nous sommes une institution financière, les sources d'émissions les plus importantes du domaine 3 liées aux déplacements pour d'affaires de nos employés sont les suivantes : l'utilisation des transporteurs aériens commerciaux et le transport par voie terrestre (qui inclut les déplacements occasionnels pour affaires des employés au moyen de leur propre véhicule, l'utilisation de véhicule de location et le transport par rail). Au cours des cinq dernières années, BMO a utilisé une version spécialement adaptée de l'outil GHG:ID d'ICF International pour calculer ses émissions de gaz à effet de serre. L'outil GHG:ID d'ICF International adapté pour BMO est entièrement conforme au document « Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée) », élaborée par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development (Conseil mondial des affaires sur le développement durable) (« le protocole sur les GES ») et à la norme ISO 14064 : Gaz à effet de serre – Partie 1 : Spécification et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre. Nous utilisons la méthodologie suivante pour recueillir les données relatives aux moyens de transport : les données sur notre utilisation pour affaires des transporteurs aériens commerciaux nous sont communiquées chaque année par notre fournisseur privilégié. Ces données nous indiquent la distance que représente l'aller simple de chaque vol ainsi que le nombre de vols effectués pour chaque destination. Ces renseignements permettent de calculer, au moyen de l'outil GHG:ID d'ICF International, les émissions pertinentes associées aux vols de courte, moyenne et longue distance. Transport par voie terrestre : 1) Déplacements pour affaires des employés au moyen de leur propre véhicule : Toutes les données sont recueillies dans notre système interne de remboursement des dépenses à mesure que les notes de frais sont soumises. Chaque année, nous extrayons ces données et utilisons le nombre de kilomètres parcourus ainsi qu'un facteur d'efficacité estimée selon le type de véhicule (fondé sur l'efficacité d'une automobile de taille moyenne) pour calculer les émissions au moyen de l'outil GHG:ID d'ICF</p>	

Sources d'émissions du domaine 3	Téq. CO <sub>2</sub>	Méthodologie	Si vous ne pouvez pas quantifier les émissions, veuillez les décrire.
		<p>International. 2) Les données sur notre utilisation pour affaires du transport par rail nous sont communiquées chaque année directement par nos fournisseurs de services ferroviaires. Ces données nous indiquent la distance de l'aller simple pour différentes destinations ainsi que le nombre de voyages en train effectués pour chaque destination. Ces renseignements nous permettent de calculer les émissions associées à ces déplacements au moyen de l'outil GHG:ID d'ICF International. 3) Véhicules de location : les données nous sont communiquées chaque année par nos deux fournisseurs privilégiés. Ces données indiquent le type de véhicule et la distance totale parcourue. Ces chiffres, combinés à un facteur d'efficacité estimée selon le type de véhicule (efficacité d'une automobile de taille moyenne), sont saisis dans l'outil GHG:ID d'ICF International qui calcule les émissions qui y sont associées. Les émissions sont exprimées en téq. CO<sub>2</sub>.</p>	
Déchets produits par les activités	649,27	<p>BMO Groupe financier est indirectement responsable des émissions liées aux déchets solides produits par ses activités. En 2011, nous avons mesuré et déclaré les émissions produites par les déchets solides de 10 des immeubles de bureaux dont nous sommes propriétaires. Ces immeubles représentent une surface de quelque 3,9 millions de pieds carrés. Nous espérons élargir la portée de cette étude dans les années à venir. Pour recueillir des données sur les déchets bruts, nous avons demandé à des fournisseurs externes de procéder à une vérification des déchets dans des installations dont nous sommes propriétaires (comme l'exige la réglementation en Ontario) et nous avons également obtenu des données établies au prorata des propriétaires d'installations que nous louons. Le contenu des rapports de vérification et les données fournies par les propriétaires nous ont permis d'obtenir une ventilation des déchets destinés aux sites d'enfouissement et des déchets destinés au recyclage. Les données sur les déchets destinés aux sites d'enfouissement ont été annualisées et entrées dans l'outil GHG:ID d'ICF International pour permettre le calcul des émissions qui en résultent. Le facteur d'émission employé par l'outil de calcul est étalonné spécialement pour l'inventaire des GES de l'organisation, et basé sur l'outil WaRM créée par l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis). Le facteur relatif aux déchets urbains solides non triés prend en compte toutes les émissions associées au transport des déchets, à leur déversement dans un site d'enfouissement, à leur dégradation et aux émanations de</p>	

Sources d'émissions du domaine 3	Téq. CO <sub>2</sub>	Méthodologie	Si vous ne pouvez pas quantifier les émissions, veuillez les décrire.
		méthane liées à leur décomposition en milieu anaérobie, et finalement, le « crédit » de carbone biogénique résiduel relatif au carbone biogénique qui reste enfoui à long terme dans le site. Ce facteur prend en compte non seulement le méthane, mais aussi le gaz carbonique (le tout étant converti et exprimé en facteur d'équivalent CO <sub>2</sub> ).	
Transport et distribution en aval			BMO Groupe financier est indirectement responsable des émissions liées à la distribution aux clients de l'information sur nos produits. Ces émissions comprennent les émissions liées au transport ayant trait à la livraison aux clients des relevés, des Rapports annuels, des Rapports sociétaux et des autres documents papier. À l'heure actuelle, en raison surtout du manque de renseignements facilement accessibles, nous ne déclarons pas d'émissions relatives à cette source.
Achat de biens et de services			Les émissions provenant des fournisseurs directs de BMO Groupe financier résultent de nos achats de biens et de services, dont les suivants : - matériel technologique et de télécommunications (micro-ordinateurs, serveurs, photocopieurs, imprimantes, routeurs, commutateurs, etc.); - fournitures de bureau (crayons, papier, etc.); - mobilier de bureau et dispositifs divers (tables de travail, chaises, appareils d'éclairage, matériaux de construction, etc.); - services-conseils de firmes indépendantes; - documents publicitaires et de marketing. Si BMO Groupe financier n'a pas cherché à mesurer les émissions particulières liées à sa chaîne d'approvisionnement, c'est principalement en raison du manque de données disponibles. Toutefois, depuis le début de 2008, dans le cadre de notre processus d'appel d'offres (approche axée sur la chaîne d'approvisionnement), nous utilisons un questionnaire relatif à l'approvisionnement durable et nous tenons compte des résultats dans notre processus global de sélection. Si les résultats de ce processus ne nous permettent pas de répondre à cette question de

Sources d'émissions du domaine 3	Téq. CO <sub>2</sub>	Méthodologie	Si vous ne pouvez pas quantifier les émissions, veuillez les décrire.
			manière quantitative, l'exercice s'est révélé utile en influençant le comportement d'un certain nombre de nos principaux fournisseurs.
Trajet des employés entre leur lieu de travail et leur domicile			BMO Groupe financier est indirectement responsable des émissions liées aux déplacements nécessaires de ses employés pour faire l'aller-retour entre leur domicile et leur lieu de travail. À l'heure actuelle, en raison surtout du manque de renseignements facilement accessibles concernant le mode de déplacement de nos employés et les distances couvertes, nous ne déclarons pas d'émissions relatives à cette source.

## 15.2

**Veuillez indiquer la situation qui s'applique à vos émissions du domaine 3 en matière de vérification ou d'assurance.**

Vérification effectuée ou assurance acquise.

### 15.2a

**Veuillez indiquer la proportion de vos émissions du domaine 3 qui a été vérifiée ou dont l'assurance a été établie.**

Plus de 90 %, sans dépasser 100 %

### 15.2b

**Veillez détailler les démarches de vérification ou d'évaluation du degré d'assurance effectuées et joindre les relevés pertinents.**

Type de vérification ou degré de certitude	Norme applicable	Relevé pertinent annexé
Assurance raisonnable	ISO14064-3	Relevé de vérification annexé – BMO Emissions Verification Fiscal 2011 (Morrison Hershfield).pdf Veillez prendre note que la vérification porte sur notre exercice qui s'étend du 1 <sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011.

**15.3**

**Pouvez-vous comparer vos émissions absolues du domaine 3 pour l'année de déclaration à celles de l'année précédente pour toutes les sources?**

Oui

**15.3a**

**Veillez remplir le tableau ci-dessous.**

Sources d'émissions du domaine 3	Cause de l'évolution	Volume d'émissions (pourcentage)	Sens de l'évolution	Commentaires
Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non comprises dans les domaines 1 ou 2)	Mesures de réduction des émissions	2,52	Baisse	La baisse est attribuable aux réductions découlant de mesures liées aux combustibles et à l'énergie que nous avons prises à l'égard de locaux dont nous sommes locataires (émissions des domaines 1 et 2 du locateur). Ces mesures ont consisté surtout à remplacer les dispositifs d'éclairage, à améliorer les enveloppes des bâtiments, à modifier ou à améliorer les équipements CVCA, et à mettre à l'essai des systèmes d'automatisation.

Sources d'émissions du domaine 3	Cause de l'évolution	Volume d'émissions (pourcentage)	Sens de l'évolution	Commentaires
Déplacements pour affaires	Mesures de réduction des émissions	4,82	Baisse	Nous continuons de privilégier l'utilisation de technologies comme les vidéoconférences et les téléconférences au lieu de déplacements pour affaires par voie terrestre ou aérienne.
Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non comprises dans les domaines 1 ou 2)	Acquisitions	41,52	Hausse	En juillet 2011, BMO a conclu l'acquisition de M&I Bank aux États-Unis, ce qui a fortement accru notre empreinte immobilière. Nous avons acquis 1,5 million de pieds carrés de locaux dont nous sommes locataires et, bien qu'ils n'aient fait partie de notre stock d'immeubles que durant 4 mois, l'incidence sur les émissions absolues est importante. Une partie de la hausse nette s'explique par les émissions liées aux déplacements pour affaires dont nous avons établi qu'elles se rapportaient à l'acquisition.
Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non comprises dans les domaines 1 ou 2)	Autre : Évolution des facteurs d'émission	48,28	Hausse	Locaux dont nous sommes locataires – La demande d'information du CDP de 2011 (données de l'exercice 2010) renvoyait aux facteurs d'émission de l'électricité régionaux (provinciaux) publiés en 2008 pour le Canada. La demande d'information du CDP de cette année (données de l'exercice 2011) renvoie aux facteurs d'émission de l'électricité régionaux (provinciaux) publiés en 2010 pour le Canada. Nous avons calculé les incidences de l'évolution des facteurs d'émission comme facteur explicatif de l'évolution totale des émissions du domaine 3 (comprises dans les émissions du domaine 3 liées aux locaux dont nous sommes locataires. Locaux dont nous sommes locataires – Le rapport du CDP de 2011 (données de l'exercice 2010) renvoyait aux facteurs d'émission de l'électricité régionaux (États) publiés en 2007 par l'EPA pour les États-Unis. La demande d'information du CDP de cette année (données de l'exercice 2011) renvoie aux facteurs d'émission de l'électricité eGRID 2010 Version 1.1. Nous sommes passés aux facteurs eGRID fondés sur les directives publiées dans le Protocole sur les gaz à effet de serre du World Resources Institute. Nous avons calculé les incidences de l'évolution des facteurs d'émission comme facteur explicatif de l'évolution totale des émissions du domaine 3 (comprises dans les émissions du domaine 3 liées aux locaux dont nous sommes locataires.
Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non comprises dans les domaines 1 ou 2)	Évolution des résultats	4,58	Hausse	La hausse nette indiquée s'explique par les incidences des locaux que nous avons occupés à titre de locataire pendant toute l'année en 2010 et quittés en 2011, ainsi que de ceux qui ne faisaient pas partie de notre stock en 2010 et que nous avons occupés en 2011.
Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non comprises dans les	Autre : Rajustements de données	7,95	Hausse	L'amélioration de nos processus et de la collecte de données est une préoccupation constante. Les corrections jugées nécessaires ont été apportées aux données sur les émissions du domaine 3 (locaux dont nous sommes locataires) qui ont été intégrées aux déclarations antérieures. Dans certains cas, notre déclaration de l'an dernier

Sources d'émissions du domaine 3	Cause de l'évolution	Volume d'émissions (pourcentage)	Sens de l'évolution	Commentaires
domaines 1 ou 2)				contenait des données estimatives, mais nous sommes maintenant en possession des données réelles sur la consommation pour l'année courante (ce qui justifie une partie des changements déclarés). La hausse indiquée est un chiffre net tenant compte de toutes les données mises à jour.
Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non comprises dans les domaines 1 ou 2)	Autre : Effets des conditions météorologiques	5,01	Hausse	Locaux dont nous sommes locataires – Bien que notre outil de calcul des émissions de GES ne permette pas de déterminer l'incidence précise des conditions météorologiques, nous attribuons la différence résiduelle (évolution nette) aux effets des conditions météorologiques sur les émissions découlant des activités liées aux combustibles et à l'énergie (non comprises dans les domaines 1 ou 2).

#### Pièces jointes

[https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor CDP 2012/Shared Documents/Attachments/InvestorCDP2012/15.Scope3Emissions/BMO Emissions Verification Fiscal 2011 \(Morrison Hershfield\).pdf](https://www.cdproject.net/Sites/2012/17/1417/Investor%20CDP%202012/Shared%20Documents/Attachments/InvestorCDP2012/15.Scope3Emissions/BMO%20Emissions%20Verification%20Fiscal%202011%20(Morrison%20Hershfield).pdf)

**Module : Approbation**

**Page : Approbation**

**Veillez indiquer le nom et le poste de la personne qui a approuvé les réponses au présent questionnaire.**

Jim Johnston  
 Directeur général – Durabilité environnementale et Conformité